



L'AMI DE REZÉ

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES AMIS DE REZE

20

Décembre 94

participation : 10 Frs

Le mot du Président

La rentrée scolaire est aussi celle des Amis de Rezé avec la participation habituelle à la foire-exposition de la Trocardière. Déjà, des idées se font jour pour l'an prochain, et l'on parle de ressortir les coiffes et costumes d'autrefois. Alors, si vous avez encore chez vous de telles choses, ou si vous connaissez dans votre entourage des personnes qui en possèdent, pensez à nous.

Un groupe de travail s'est, par ailleurs, mis en place, qui s'est donné pour but de collecter tout témoignage iconographique relatif à Rezé afin de constituer des archives par reproduction. Les originaux seront rendus à leurs propriétaires. Les images les plus significatives entreront dans un ouvrage, un commentaire venant compléter le document présenté. Celui-ci peut être une carte postale, une photo de famille, une gravure, un dessin, une peinture.

Nous insistons sur les trésors que recèlent nombre d'albums de famille. Là où vous ne voyez que la tante Marie, il se peut qu'à l'arrière-plan on découvre un aspect disparu d'un coin de Rezé. Si votre grand-père était cultivateur, n'existe-t-il pas dans votre album une scène de battage ou de vendange ? S'il était tonnelier, ne le voit-on pas au travail ? S'il était instituteur, n'a-t-il pas laissé une photo de classe ? S'il était passionné par les trains, n'a-t-il pas laissé une photo du train de Legé passant aux environs du Chêne-Creux ou ailleurs ? S'il était amateur de poissons, n'a-t-il pas laissé la photo d'un concours de pêche ? S'il était sportif, ne figure-t-il pas au milieu d'un groupe de gymnastes ou de footballeurs de Rezé ?

Ne reste-t-il rien dans votre album des moments de joie et aussi de peine comme ce fut le cas pendant l'occupation ? La vie sociale offre de multiples facettes et rien du passé ne nous laisse indifférents. Les trésors existent. Rendons-les à tous.

Déjà, nous possédons une photo de classe du siècle dernier, plusieurs représentant la procession des Rogations au village de la Chaussée, des scènes de la vie courante à Trentemoult, des gosses sur le Scil gelé, etc. Il nous importe maintenant que tous les quartiers ou anciens villages de Rezé soient représentés dans nos archives et demain dans le livre projeté.

Les artistes aussi nous intéressent. Certains ont travaillé à Rezé qui ont atteint une renommée nationale, comme le graveur Laboureur, et même internationale, comme Maufra, qui a peint la Haute-Ile (musée de



Cholet). D'autres qui ne manquent pas de talent, ont également fixé sur la toile ou le papier des scènes d'hier. Alors, là encore, si vous possédez de telles œuvres, faites-nous signe.

Le président,

Michel KERVAREC

Si vous avez des réponses à notre demande, écrivez ou téléphonez à Pierre Rouaud ou Michel Kervarec dont vous trouverez les coordonnées dans la rubrique "Informations".

SOMMAIRE

Histoire des Municipalités (IX)	p 3
Y. VINCE	
Le passage de la Loire à Trentemoult	p 13
P.-G. MELET	
Notre-Dame du Rosaire	p 15
J.-Y. COCHAIS	
Le Château des Pallets	p xx
M. KERVAREC	21
L'école des garçons de Pont-Rousseau	p xx
P. AMELINE	34
Informations	p xx
	40

Histoire des Municipalités de Rezé

IX - Municipalités sous tutelle

La fin des années 20 est marquée par un coup de barre à droite de la politique nationale. Les cabinets Poincaré puis Tardieu à partir de juillet 1929 s'appuient sur une majorité de droite d'où les radicaux sont exclus. Un nouveau personnel politique se met en place directement issu des milieux d'affaires. Revenu au scrutin d'arrondissement majoritaire à deux tours, le pouvoir soucieux d'éliminer les forces qui font obstacle à la mutation politique qu'il entreprend, développe son appareil répressif. L'usage des décrets-lois diminue le rôle du Parlement au profit de l'exécutif.

Un décret du 5 novembre 1926 sur la déconcentration administrative renforce la tutelle des sous-préfets sur les communes en contrepartie d'une extension (limitée) des pouvoirs des conseils municipaux. Au pouvoir à partir de 1933, Laval propose une réforme constitutionnelle que le Sénat rejettera. *"Cette puissante forteresse du radicalisme provincial"* se pose ainsi en garant des institutions républicaines.

La crise qui ébranle le colosse américain affecte bientôt la société française, et la politique déflationniste des gouvernements Doumergue puis Laval

provoque à partir de 1934 de grands mouvements de grève.

Dans le même temps se développe à droite et dans les milieux d'affaires la tentation fasciste, misant sur la liquidation du parlementarisme. Alors que les ligues (ex : les Croix de Feu) sont subventionnées par les grands patrons, que l'affaire Stavisky (1934) achève de déchaîner l'antiparlementarisme, la gauche et notamment le P.C. dénonce la fascisation progressive de l'Etat.

Après les événements de février 1934 qui voient les ligues fomenter l'émeute et menacer la République, l'unité des socialistes et des communistes se réalise.

En janvier 1936, le Front populaire devient réalité concrétisée par un programme. En avril-mai, il est victorieux aux élections législatives.

Le gouvernement Blum prend nombre de mesures sociales (augmentation des salaires, 40 heures) mais élimine peu à peu de son programme tout ce qui peut contrarier la confiance des porteurs de capitaux. Les réformes économiques déçoivent les espérances. C'est l'annonce de la "Pause" en février 1937, la "non-intervention en Espagne", qui précipitent la fin

du Front Populaire. Les gouvernements successifs de Chautemps puis Daladier entreprennent une politique antisociale et de renoncements allant jusqu'à l'alliance politique avec la droite. Au plan international, c'est la capitulation nationale devant Hitler à Munich (septembre 1938). Les décrets-lois deviennent d'usage permanent et le pays s'engage dans des mutations politiques et économiques qui préfigurent Vichy.

De fait, le 19 mars 1939, Daladier se fait attribuer le pouvoir de prendre par décret-loi toute mesure nécessaire à la défense du pays. Prétendant le pacte germano-soviétique, il interdit le Parti Communiste, poursuit ses militants. Le 1^{er} septembre Hitler contraint la France à la guerre. Le 22 juin 1940, à l'issue de la drôle de guerre, l'armistice est signé à Rethondes.

Le 8 juillet 1940, Laval déclare : *"puisque la démocratie parlementaire a voulu engager le combat contre le nazisme et le fascisme et qu'elle a perdu ce combat, elle doit disparaître. Un régime nouveau, audacieux, autoritaire, social, national, doit lui être substitué"*. Ce nouveau régime conçu dans une *"collaboration loyale avec l'Allemagne et l'Italie"* se met en place à partir du 10 juillet. A cette date, les lois constitutionnelles de 1875 sont abolies, la République "suicidée", Pétain proclamé chef de l'Etat. Enfin les libertés communales sont gravement atteintes : la loi du 16 novembre 1940 remplace conseils municipaux et maires élus par une délégation spéciale et un maire nommé dans toutes les communes de plus de 2 000 habitants.

L'emprise administrative s'accroît encore avec le statut du 15 octobre 1940 qui contraint les fonctionnaires à apporter leur soutien au régime.

De fait, les Allemands dictent leur loi à Vichy qui renforcera en conséquence son arsenal répressif.

Mai 1929 - Mai 1935

RIVIERE Charles (1870-1947)

Lors des élections municipales du 5 mai 1929, trois listes s'affrontent à Rezé : la liste "républicaine et d'intérêts communaux" du maire sortant Vigier, celle d'"Action républicaine et sociale" du radical Rivière, et

COMMUNE DE REZÉ

Elections Municipales - Scrutin de Ballottage du 12 Mai 1929

LISTE DU CARTEL DES GAUCHES

RIVIERE Charles, <small>Docteur d'Etat Honoraire</small>	Les Trois-Moulins
THIÉFAINE Marthe, <small>Employé de Chemin de fer</small>	Trentemoult
SORIN Emile, <small>Propriétaire de la Loire, Conseiller municipal</small>	Trentemoult
BILLY Henri, <small>Propriétaire de Pharmacie</small>	La Galotière
BOSSIS J.-B., <small>Laborant de Prairie</small>	La Blordière
BOUTIN André, <small>Employé de Chemin de Fer</small>	Haute et Basse-Île
BRÉGEON Pierre, <small>Carroyeur</small>	La Chaussée
CHAUVELON François, <small>Mécanicien</small>	Trentemoult
CHINCHOLLE Gaston, <small>Membre aux Châtelles</small>	Les Mahaudières
CHORON Francis, <small>Peintre</small>	Trentemoult
FABRICE Marcel, <small>Mécanicien</small>	Rue de l'Industrie
GAR-MARILLIET, <small>Es-Entrepreneur</small>	Ragon
GUERIN Jean, <small>Propriétaire</small>	Les Chapelles
HERVOUET Eugène, <small>Propriétaire</small>	Les Trois-Moulins
JUTARD Léon, <small>Retraité des Chemins de Fer</small>	Rue du Puits-Baron
MARCHETEAU Auguste, <small>Employé de Chemin de Fer</small>	Rue Thiers
MACÉ Léon, <small>Commerçant</small>	Rezé-Bourg
MARTIN André, <small>Artisan en Bois</small>	Rue Alsace-Lorraine
MARCHAIS Julien, <small>Entrepreneur</small>	Rezé-Bourg
ORDRONNEAU Philippe, <small>Mécanicien</small>	Trentemoult
PAON Constantin, <small>Comptable</small>	Le Chêne-Galet
RIOUX Marcel, <small>Commerçant</small>	Rue Nationale
ROGER Gabriel, <small>Propriétaire</small>	Rue de la Gare
TANCHEREAU Louis, <small>Moulinier</small>	La Volière
TAUGERON Léon, <small>Docteur</small>	Rue du Puits-Baron
TOURNIE Gaston, <small>Chef de Gar</small>	Pont-Rousseau
TURPIN Joseph, <small>Inspecteur en retraite des chemins de fer</small>	Port-au-Ble

Bulletin de vote - Municipales 1929

celle du socialiste Thiéfaine. Les trois têtes de listes obtiennent respectivement 1348, 977 et 639 voix. Un second tour est nécessaire. Aussi, radicaux et socialistes reconstituent un Cartel des gauches qui se présente uni et l'emportera au second tour, le 12 mai avec 1445 voix et 26 élus contre 1379 pour Vigier qui sera le seul élu de sa liste.

Les battus s'inclineront dans le "Phare" devant la volonté des électeurs tandis que les vainqueurs affirmeront vouloir "gérer les affaires communales dans un esprit nettement laïque et social". Installé le 19 mai, le nouveau Conseil Municipal élit maire Charles Rivière par 23 voix contre 1 à J. Turpin. Né à Savenay le 6 avril 1870, cet instituteur devenu directeur honoraire d'école publique réside aux Trois Moulins à Rezé. Dans sa première déclaration comme maire, il affirme *"ne pas considérer cette fonction comme un poste d'honneur, mais comme un poste de travail"* et il invite tous ses collègues *"à se mettre au labeur et à ne pas oublier le programme qui a été élaboré pour les élections"*.

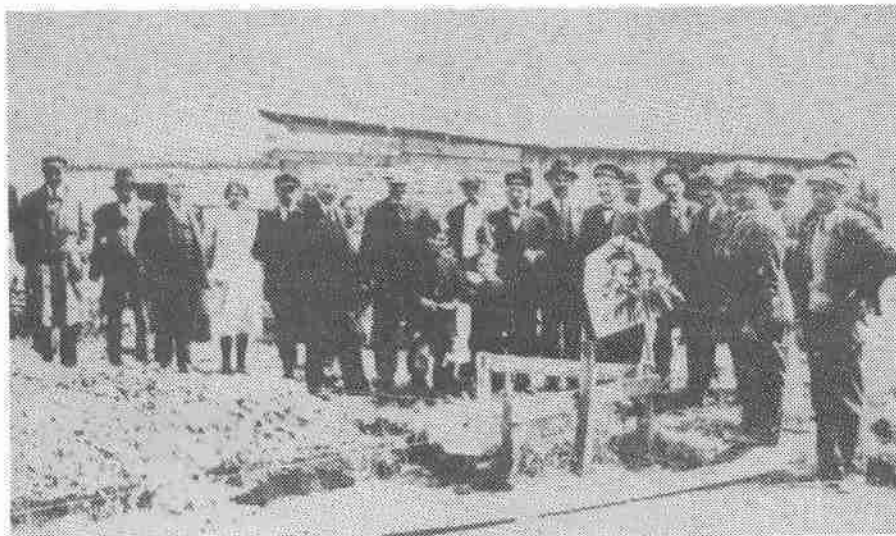
Chef de file des huit élus socialistes ⁽¹⁾, Thiéfaine déclare à son tour : *"Nous sommes heureux de rappeler que pour la première fois des socialistes entrent au Conseil Municipal de Rezé. Nous sommes entrés en collaboration avec le Parti Radical et au nom des élus socialistes je vous donne l'assurance que nous collaborerons loyalement, de tout cœur à l'administration municipale tant que nous resterons dans le*

cadre de nos principes et de notre programme...". Quatre adjoints sont élus : Maurice Thiéfaine, 1^{er} adjoint (socialiste), Léon Taugeron, 2^{ème} adjoint (radical), Gabriel Gar-Marillet, 3^{ème} adjoint (radical), Joseph Turpin, 4^{ème} adjoint (socialiste).

La nouvelle municipalité -comprenant 13 ouvriers, dont 7 aux Chemins de Fer !-marqua très vite son orientation politique. Dès le 23 juin 1929, elle adopte un vœu condamnant le renvoi des Forges de Basse-Indre d'un nouveau conseiller municipal de Saint Herblain élu sur une liste adverse du maire de cette commune.

Symbole de l'attachement des nouveaux édiles à l'école, ils décident la gratuité des fournitures scolaires dans les écoles de la commune et, *"considérant l'augmentation de la population scolaire"* décident la construction d'un groupe scolaire de quatre classes à Ragon, qui sera inauguré en 1932. Au plan national, pour parer aux contrecoups d'une politique très conservatrice, le gouvernement esquisse un timide réformisme social. C'est ainsi que les municipalités doivent faire face à l'application de la loi Loucheur, adoptée en juillet 1928, incitant à la construction de logements bon marché. Un programme de constructions réalisées avec le concours financier de l'Etat fut ainsi entrepris à Rezé, notamment près de la ligne de chemin de fer (actuelle rue Victor Hugo). Anciens combattants et familles nombreuses eurent une priorité d'accès à la propriété de ces maisons.

(1) Thiéfaine, André Boutin, Chauvelon, Chincholle Macé, Martin, Paon et Turpin.



1932 : pose de la Tère pierre de l'école de Rayon

Résolument opposée à la politique gouvernementale et attachée à l'affirmation de son soutien aux classes sociales modestes, la municipalité Rivière adoptera de nombreux vœux politiques : pour la création d'une pension de "retraite du combattant" (1930), contre la loi de finances "mettant à la charge des communes des dépenses souvent considérables" (1930), en faveur "du prolétariat du textile", dans le secours aux grévistes du Nord (1931), de sympathie à la classe ouvrière du Creusot "victime des représailles du patronat" (1931). Autre marque de l'orientation politique municipale, le choix fait en décembre 1930 par des édiles rezéens de municipaliser le service du passage d'eau de Trentemoult après le désengagement du service privé "en réquisitionnant les bateaux à vapeur et les pontons nécessaires à l'exécution du service".

Tandis que la France inaugure l'exposition coloniale (1931), la crise économique affecte toute la société. Le chômage se développe. Un fonds de chômage alimenté par la commune est créé à

Rezé, alors qu'une catastrophe endeuille la région : le naufrage du Saint Philibert, survenu dans l'estuaire le 14 juin 1931. Dix rezéens périssent dont le conseiller municipal Chinchole, sa femme et ses deux enfants.

En mai 1932 ont lieu les élections législatives. La gauche ("néo-cartel") l'emporte tandis que dans la circonscription comprenant Rezé, c'est le "républicain de gauche" Armand Duez, maire de Saint Sébastien, qui reprend le siège laissé par Aristide Briand. Les radicaux, au pouvoir, tirent de l'échec du premier cartel la leçon qu'il leur faut gagner la confiance des milieux d'affaires. La droite, non sans raison, s'estime plus apte à mener cette politique. Doumergue puis Laval à partir de 1934 entreprennent par décrets-lois une politique déflationniste. Socialement injuste et économiquement désastreuse, une telle politique soulève une puissante lame de mécontentement.

Entre 1932 et 1935, le nombre des chômeurs secourus par les fonds de chômage qui existent au niveau des communes, double.

A Rezé, un comité de chômeurs est créé qui obtient de la municipalité Rivière des secours en nature.

Sur fond de montée du fascisme et des ligues, les événements de février 1934 précipitent l'unité des socialistes et des communistes. En octobre le secrétaire général du P.C. Thorez lance de Nantes, où se tient le congrès radical, un appel à la constitution d'un "front populaire de la liberté, du travail et de la paix". Le conseil municipal rezéen renouvelé partiellement par le remplacement de six sièges le 21 mai 1933 après quatre démissions (dont celle de l'ancien maire Vigier) et deux décès ⁽²⁾ adopte un vœu contre un décret-loi supprimant une allocation de l'Etat servie aux communes. Etendant le réseau d'électrification de la commune, il adhère au nouveau syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau potable avec Bouguenais et la Montagne tandis que la voie ferrée de Nantes à Legé est supprimée.

Lorsque les élections municipales ont lieu en mai 1935, le Front Populaire a fait son chemin, la réunification syndicale se précise. Rezé, qui a vu son territoire amputé trois ans auparavant de la voie d'accès aux abattoirs, rattachée par décret à Nantes, semble acquise à la gauche dans ce climat politique. De fait, la liste d'"Union des gauches" conduite par un adjoint sortant, Taugeron - Rivière ne se représentant pas - est élue toute entière dès le premier tour, le 5 mai par 1550 voix de moyenne contre 1100 à la liste réactionnaire conduite par le pharmacien

⁽²⁾ Parmi les nouveaux élus figure un jeune socialiste rezéen de 30 ans, Arthur Boutin.

Commerais et 160 à la liste communiste ⁽³⁾ conduite par Henri Adam.

Retiré de la vie publique, Charles Rivière décède aux Trois-Moulins à Rezé le 19 septembre 1947.

Mai 1935 - Décembre 1936

TAUGERON Léon (1886-1961)

La nouvelle municipalité installée le 12 mai 1935 porte à sa tête le dessinateur Léon Taugeron, 2^{ème} adjoint radical dans la précédente municipalité tandis que le "Phare de la Loire" publie les remerciements des vainqueurs :

"par une majorité écrasante vous avez bien voulu maintenir à la mairie les candidats de notre liste. Vous avez par ce geste rendu un bel hommage au maire sortant et à la gestion municipale. Nous vous en remercions très vivement, et c'est dans le même esprit d'économies et de justice que nous continuerons la tâche commencée pour nous montrer dignes de la confiance que vous avez bien voulu nous accorder".

Né le 7 avril 1886 à Machecoul et installé à Pont-Rousseau, rue du Puits Baron (actuelle rue Jean Fraix), le nouveau maire a pour adjoints : les radicaux Julien Marchais et Gabriel Gar-Marillet et les socialistes Arthur Boutin et Emile Gouttière.

Remerciant ses collègues, Taugeron déclare considérer "que le vote qui vient de lui conférer cet honneur entend désigner non seulement l'administrateur mais aussi le

⁽³⁾ Nationalement, rompant avec la tactique classe contre classe, le P.C. se désistait au 2^{ème} tour pour les socialistes et les radicaux.

militant". Il compte sur "l'aide efficace et le dévouement de tous ses collègues pour mener à bien la gestion de la commune" et remercie Mr Rivière, maire sortant, de la situation florissante qu'il a laissée.

Le court mandat de ce nouveau maire sera marqué par la victoire du Front Populaire en mai 1936 et les inondations du début de l'année. Le conseil municipal prendra à cette occasion des mesures pour assurer la circulation, le ravitaillement et l'indemnisation des sinistrés. Plusieurs vœux politiques seront votés : soutenant les revendications des cultivateurs ou le maintien de la date d'ouverture de la pêche au saumon *"en raison de la misère déjà grande de nos marins pêcheurs, par suite de la mévente du poisson, menaçant 300 familles vivant du produit de cette pêche d'un chômage forcé en plein hiver"*.



Le Front populaire : manifestation de grévistes (ph. Keystone).

La victoire du Front Populaire lors des élections législatives de mai 1936 sera vécue à Rezé par celle du socialiste Thiéfaîne, ancien adjoint rezéen devenu adjoint à Nantes, élu député contre le titulaire du siège sortant, Duez. Face à l'attitude des patrons qui n'hésitent pas à licencier des ouvriers en grève, un fort mouvement social se développe principalement dans l'aviation et la métallurgie. Les revendications ouvrières portent sur la défense des libertés syndicales, l'augmentation des salaires, la mise en place des délégués du personnel. Toutes ces grèves se terminent par une victoire et, nouveauté dans les pratiques de conciliations, les municipalités radicales ou socialistes interviennent. A Rezé, le maire, qui s'est toujours considéré davantage comme un militant que comme un gestionnaire, informe ses collègues de sa volonté de laisser la place. Sa démission intervient le 4 décembre 1936.

Il restera au conseil municipal jusqu'à la révocation de ce dernier en 1941 puis en 1944-1945 après la Libération. Il décèdera à Rezé le 9 juin 1961.

Décembre 1936 - Mars 1941

VIGNAIS Jean (1878-1954)

Réuni le 4 décembre 1936, le conseil municipal élit à la succession de Léon Taugeron le directeur de l'école publique entré au conseil l'année précédente, Jean Vignais. Le nouveau maire, radical, était né à Villepot, près de Châteaubriant, le 21 décembre 1878.

Arthur Boutin devient 1^{er} adjoint, Gar-Marillet restant 2^{ème} adjoint. Emile Gouttière

est élu 3^{ème} adjoint et Julien Marchais 4^{ème} adjoint.

Parmi les premières décisions du nouveau maire, celle de *"construire de nouvelles classes dans les écoles afin de mériter la confiance des familles dans l'enseignement laïc ainsi que pour favoriser l'instruction et l'éducation des élèves et diminuer la fatigue du personnel enseignant"*, la moyenne étant alors à 40 élèves par classe dans les 5 écoles de la commune.

Le 5 juin 1937 aura lieu la réception des travaux d'une nouvelle école à Trentemoult dont la construction avait été décidée sous l'autorité de L. Taugeron. Le même jour, le conseil municipal décide de créer un terrain de sports au champ de foire de Ragon, *"les difficultés financières de la commune ne permettant mieux"*.

Le mandat de cette municipalité sera également marqué par une longue polémique sur le tramway. En fait les élus rezéens, par leur décision de ne plus supporter le déficit d'exploitation de la ligne s'oppose au conseil général, et notamment au conseiller général du canton, l'ancien maire Vigier, qui voit dans cette décision une remise en cause de la ligne de tramways.

Tandis que de nouveaux lotissements communaux sont réalisés à Pont-Rousseau et au Chêne-Gala, que le réseau d'égouts s'étend dans la commune, le conseil municipal décide de contribuer au paiement des expropriations nécessaires à la déviation des routes nationales 23 et 137 (1938).

Le climat politique s'est alors largement détérioré. Accédant au pouvoir en avril 1938, Daladier se charge de liquider ce qui subsiste encore du Front Populaire. Les accords de Munich en septembre marquent la capitulation nationale devant Hitler, tandis que les décrets-lois Reynaud le mois suivant réorientent encore à droite la politique gouvernementale. Le congrès confédéral de la C.G.T. qui se déroule alors à Nantes est marqué par une attitude de "temporisation". Cela alors que se manifeste une volonté de riposte des ouvriers. Les grèves se multiplient en Basse-Loire, qui entraînent une vague de répressions. Il en est ainsi à l'usine d'aviation de Château-Bougon, alors en pleine extension. La municipalité de Rezé va d'ailleurs subventionner en janvier 1939 l'installation d'un champ d'aviation de l'aérodrome. Au parlement, l'alliance des radicaux avec la droite fonde une majorité de concentration. En mars 1939, Daladier se fait attribuer les pleins pouvoirs.

Le 1^{er} septembre 1939, Hitler franchissant les frontières polonaises, la France et l'Angleterre entrent en guerre. La "drôle de guerre" s'achèvera par l'armistice du 22 juin 1940. La droite française livre le pays à l'occupation allemande. A Rezé, la municipalité est de plus en plus mise en cause par le préfet. En février 1940, le maire, convoqué par ce dernier dans l'affaire du tramway, reçoit un accueil si réservé et froid que le conseil municipal doit voter une protestation.

Un an plus tard, le préfet, mettant en demeure le conseil municipal de Rezé

d'inscrire à son budget le déficit d'exploitation des tramways, celui-ci refuse, marquant sa rupture avec l'autorité de tutelle.

La municipalité de gauche comme ses consœurs restées en place depuis la liquidation de la République par Pétain et le gouvernement de Vichy ne vivra dès lors plus longtemps. En vertu d'une loi de novembre 1940, le conseil municipal, maire en tête, est révoqué le 4 mars 1941 (publication au Journal Officiel).

Siégeant en séance extraordinaire le 16 mars, le conseil dissout fera une longue déclaration disant en substance :

"Le conseil municipal, après avoir longuement délibéré sur la situation actuelle qui découle des malheurs qui se sont abattus sur notre Patrie, déclare avec fierté que pendant toute la durée de son mandat qu'il détenait de par la volonté de la majorité des citoyens de la commune, il n'a cessé de travailler à améliorer le bien commun au service de la population générale...". Revenant sur les travaux et les réalisations entrepris dans l'intérêt public, le conseil déclare en outre ne pas croire *"avoir démerité de la confiance que lui avait accordée la population"* et conclut en faisant des vœux pour la délivrance de la France et la *"libération du sol national"*.

Les conseillers se séparent au chant de la Marseillaise et au cri trois fois répété de *"Vive la France, vive la République"*.

Mars 1941 - Août 1944

LE LAMER Alexandre (1873-1950)

Le nouveau maire désigné par arrêté du ministre secrétaire d'Etat à l'Intérieur de Vichy, Alexandre Le Lamer, né à Trentemoult le 3 juin 1873, est un ancien capitaine au long cours. *"Il avait commandé le bateau des forçats pour Cayenne ! Il s'y croyait toujours ! Il savait commander !"* dit-on de lui à Rezé. Après sa retraite, il remplit les fonctions de juge de paix suppléant du canton de Bouaye et celle d'administrateur de la Caisse d'Epargne⁽⁴⁾. En 1935 il avait été candidat aux municipales sur la liste de droite.

Le 12 avril, le nouveau conseil constitué, outre le maire, de 15 conseillers et de 4 adjoints (Leroy, Goubin, Merrien et Joubert) s'installe à la Mairie. Une femme parmi les conseillers que le maire félicite, Madame Moineau, et deux prisonniers de guerre, Hillion et Peigné.

La nouvelle municipalité ne tardera pas à manifester son soutien à Vichy (14 juin 1941) : *"le conseil municipal (...) convaincu que le redressement de la France ne pourra se faire que par l'union étroite de tous autour du chef de l'Etat, s'associe pleinement à son œuvre et affirme sa foi dans l'avenir du Pays. Il adresse au Maréchal Pétain "l'expression de sa respectueuse gratitude et l'assure de son dévouement le plus complet à la grande et nouvelle tâche qu'il n'a pas craint d'assumer pour construire une France nouvelle au plus grand bien de tous ses enfants"*. Plusieurs

⁽⁴⁾ "Les Rezéens dans la Seconde Guerre mondiale" de H. Proust, G. Larignon et C. Lamotte d'Incamps.

rues de la commune (R. Salengro, H. Barbusse, Séverine, F. Tableau, F. Ferrer - actuelle rue Le Carval) sont rebaptisées, un comité local pour la propagande sociale du Maréchal créé. Le buste de Marianne disparaît !

La municipalité aura à faire face au problème du ravitaillement mais travaillera également aux réquisitions pour l'armée allemande. M. Le Lamer obéit aux slogans de Vi-

chy : *"Ton blé de bon cœur donneras. Demain, chacun s'en souviendra"*. Compensant sa soumission aux Allemands, la municipalité organise un restaurant d'entraide sociale (1942) pour la Défense Passive et la Croix Rouge, et organise l'envoi de colis aux prisonniers... sauf ceux fichés comme communistes ou suspects.

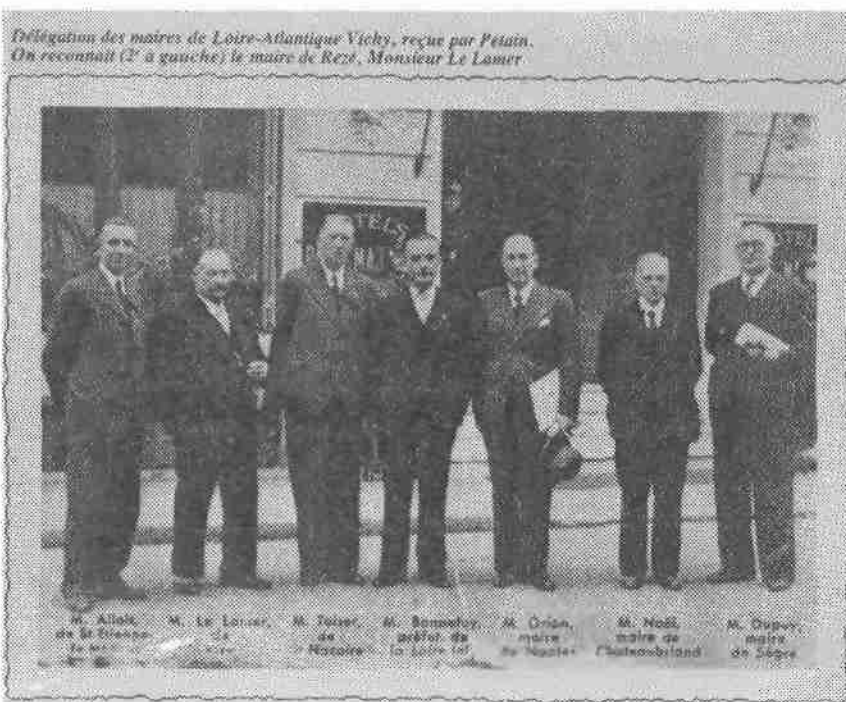
Restrictions obligent, la municipalité remplace les moteurs Diesel des bateaux de Trentemoult par des moteurs à gazogène. Prenant le contre-pied des municipalités d'avant-guerre, elle subventionne largement les écoles privées pour lesquelles une Caisse d'Ecoles est créée.

Alors que la Résistance s'organise et que des sabotages visant les Allemands se multiplient, le conseil municipal *"émet le vœu que dans l'avenir... il soit mis fin à l'activité de propagande des fauteurs de troubles, et des ennemis du Gouvernement... Réprouvant de*

tels actes de sabotage qui sont l'œuvre de lâches, demande qu'en présence de pareils faits, les sanctions soient dirigées vers les partis qui abritent les coupables ; puise dans cette épreuve un redouble-

ment d'énergie pour continuer à administrer la commune, suivant les directives du Grand Chef de l'Etat français et à faire triompher ses idées" (octobre 1941).

Ainsi le sabotage de la ligne téléphonique de Nantes Bouguenais entraîne six arrestations dont celle de Henri Adam. Les perquisitions se multiplient. Après les bombardements de septembre 1943, une partie de la population quitte la commune pour se réfugier en campagne. De nombreux Rezéens ont rejoint les rangs de la Résistance, beaucoup d'entre eux le paieront de leur vie. La municipalité quant à elle organise les réquisitions pour le S.T.O. en Allemagne.



Cependant les événements se précipitent. L'évolution du conflit mondial depuis l'été 1941 donne à la Résistance un puissant coup d'accélérateur. Fin 1943, la légitimité d'Etat du gouvernement de Vichy est remise en cause, les institutions de la Résistance sont unifiées. Celle-ci devient un phénomène de masse. Le débarquement allié en Normandie le 6 juin 1944 précipitera la libération du pays. Alors que Nantes est libérée depuis 15 jours, Rezé s'éveille libre le 29 août. Dès le lendemain, le conseil municipal dont les jours sont comptés se réunit : *"le maire adresse au conseil municipal*

ses remerciements les plus sincères pour l'aide efficace et le dévouement que n'ont jamais cessé de montrer tous les conseillers dans l'exercice de leurs fonctions, en évitant toute tractation ou compromission avec les autorités occupantes, particulièrement en ce qui concerne les exigences de réquisitions". Il conclut en invitant ses collègues à *"adopter une attitude de dignité"*.

Le 8 septembre, la municipalité élue en 1935 sera réinstallée. Alexandre Le Lamer décèdera à Trentemoult six ans plus tard, le 7 juin 1950.

Yann VINCE

Le passage de la Loire à Trentemoult

Dans ses archives, Monsieur Pierre Rouaud a retrouvé un livre de Auguste Pageot "Evocations du pays nantais". Dans ce livre, des récits écrits par différents auteurs, certains illustres comme Alexandre Dumas et Madame de Sévigné, d'autres moins connus, tel que P. G. Melet, ancien instituteur né en 1908 à Nantes.

C'est un mercredi de février, quatre heures sont sonnées, les gosses sont partis, me voilà libre.

Je prends mon vélo et je pars dans le soir. Le froid glace et mord plus dur avec la nuit qui vient. Le vent du nord est arrivé de biais. Je frissonne sous sa rude caresse. Il semble qu'il m'ait donné des ailes. Les doigts sont gourds et transis, figés dans le geste de prendre. La paume de la main posée sur la poignée du guidon assure difficilement le contrôle de la direction.

J'aspire l'air agité et tonifiant. Je libère mes poumons de la fatigue et de la poussière qui s'y sont amassées. Trop longtemps resté "tournouboulé" sur lui-même le corps se détend, les dents serrées laissent échapper une sourde mélodie, les jarrets se plient et s'activent tandis que le cœur se gonfle sous la pression d'un sang nouveau.

Les doigts ont tellement froid qu'ils font mal. Je suis persuadé que tout effort pour les plier les briserait. Sous les gants de laine, un petit picotement s'esquisse aux extrémités, la réaction commence. Les doigts se gonflent peu à peu et deviennent bientôt aussi chauds qu'ils pouvaient être froids tout à l'heure...

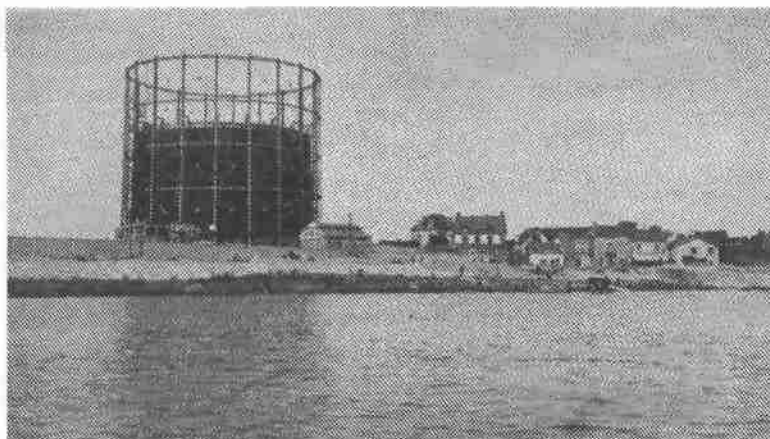
Aller ainsi, toujours de l'avant, se sentir bien maître de son coursier, se griser d'air et de vent, marquer d'un coup d'œil les traits dominants du paysage, perdre un instant la notion du temps, donner libre cours au dynamisme de son corps, c'est s'abandonner spontanément et avec joie au bonheur de vivre...

A Trentemoult, il me faut prendre le bac de Chantenay. L'eau vient battre le quai. Je descends la passerelle pour atteindre l'embarcadère. La vedette arrive, je m'installe sur le pont, près de la machinerie.

Beau ciel d'hiver. Le soleil est voilé à l'ouest vers Roche-Maurice par un mince rideau de grisaille qui court à la surface de l'eau. Le port de Nantes éclairé de roses et de violets se fond en demi-teintes. Le bateau atteint le milieu de la Loire. L'eau s'écarte en bouillonnant sous les coupes sûres de l'étrave. Je me tourne le dos au soleil. Les entrepôts qui se dressent au bord de l'eau sur ma gauche marquent le quartier de

l'Hermitage. Plus loin, le pont transbordeur, de sa silhouette légère, coupe l'horizon de la Fosse aux Antilles. Au dessus du tablier, on croit voir courir la flèche élancée du clocher de Saint-Nicolas. A mesure que la vedette approche de la rive opposée, je découvre mieux la pointe océane de l'île de la Prairie au Duc, à l'endroit

où s'unissent le quai des Antilles et le quai Wilson. Il y a là une lourde et vivante masse d'eau qui, sans relâche, vient battre les



La Loire à Roche-Maurice au début des années 40

pierres. C'est l'endroit du port où le fleuve apparaît le plus large et le plus majestueux. A commencer vers le pont transbordeur, c'est toute une forêt de grues et de charpentes métalliques qui allongent leurs grands bras vers le ciel. Trois bateaux accostés profilent leur ligne rouge et noire au ras des flots. Le bras de la Fosse peu à peu disparaît alors que s'ouvre à droite celui de Pirmil. C'est par là que le gros des eaux de la Loire s'achemine sur l'Océan.

Une ligne sombre là-bas coupe l'eau, c'est le pont du chemin de fer qui surplombe à gauche l'importante bâtisse de la raffinerie Say. Sur l'autre rive, c'est la chevelure nue des frênes et des saules de la Haute-Ile.

Cette vue d'ensemble me séduit et me reconforte. Que ma ville natale est belle ce soir, à cette heure sereine !

La traversée ne dure que quelques minutes. C'est la course qui reprend plus lente sur le mauvais pavé et tout au long du défilé

des usines et des entrepôts de Chantenay et de Roche-Maurice.

C'est la ligne plane et noire de goudron qui court le long du fleuve au-

dessus du sable et des prairies, gravit la butte de Haute-Indre et contourne le rocher escarpé sur lequel se tassent les maisons de Basse-Indre.

C'est un mercredi de février, après une journée bien remplie, je goûte au plaisir de vivre et d'être libre. C'est le tiède rappel des longues randonnées d'août dernier...

Trentemoult, Roche-Maurice, Basse-Indre, courte échappée, douce caresse, aimable sourire d'un beau jour.

Pierre-Guillaume MELET
"A chaque jour suffit sa peine"

Documents : P. ROUAUD

Notre-Dame-du-Rosaire (1960)

Rue Alsace-Lorraine

Architecte : Jean Rouquet

On prétend parfois à tort que la Maison Radieuse n'a pas de petite sœur à Rezé et que son style n'a pas fait école. Mais c'est oublier deux édifices importants qui se rangent dans la droite ligne du Corbusier : les églises du Rosaire et de Saint-André.

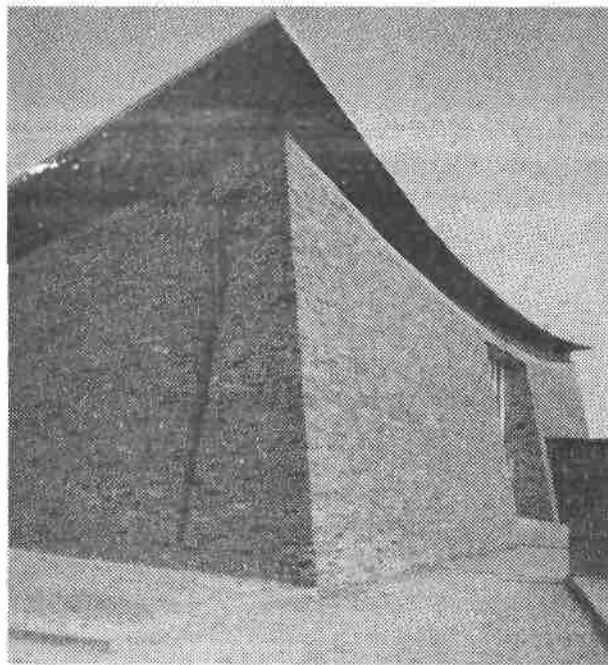
Noyée au milieu des immeubles, Notre-Dame-du-Rosaire souffre sans doute de son excessive discrétion ⁽¹⁾. Pourtant ce bâtiment dépouillé, austère même, mérite bien plus qu'une notule en bas de page. Le Rosaire est un précieux témoignage d'une période de rupture. Cette dernière marqua le début de la réaction à l'absence de style et au coût démesuré de certains bâtiments culturels - tel celui de Sainte-Thérèse, route de Vannes à Nantes. L'édification après-guerre de cette masse de brique à la

forme hybride, sans aucune référence aux matériaux locaux ou au style contemporain, avait suscité la colère des esprits ouverts. Elle avait surtout englouti des sommes colossales,

équivalant au coût de la construction d'une dizaine d'églises... Or, à l'époque, le baby-boom et l'exode rural gonflent la population urbaine. l'explosion démographique accroît le nombre de fidèles qui, faute de lieux corrects pour les accueillir, s'entassaient souvent dans des préfabriqués de fortune. On comprend donc la grimace de certains devant cette si chère verrue rouge de la route de Vannes.

Le Rosaire et Saint-André s'inscrivent

aussi dans une histoire plus large. Depuis toujours, les édifices religieux avaient témoigné des styles et matériaux de leur temps. Une seule exception : le XIX^{ème} siècle et le début du XX^{ème} incapables, du moins en France, d'imposer leur marque propre. Cette période s'illustre tristement par des copies souvent caricaturales d'expres-



Vue de l'extérieur

sions anciennes : gothique, romane, et même byzantine. Il faut attendre 1923 pour voir, enfin, un édifice culturel vraiment nouveau, construit dans l'esprit de son temps : il s'agit

⁽¹⁾ Discrétion voulue par le curé du Rosaire, Jean Buet, en réaction radicale contre le triomphalisme des églises monumentales construites à l'époque.

de Notre-Dame-de-Raincy dessinée par Auguste Perret qui, avec ses deux frères, est le précurseur en France du béton armé (2). Cette œuvre - bâtie pour être provisoire, - a vieilli mais ses volumes restent magnifiques avec ses fins piliers de béton brut et sa voûte en "coquille d'œuf". Pourtant, malgré cet exemple, les églises de cette époque témoignent encore d'une architecture sclérosée qui se fourvoie dans le néo-gothique, quand elle ne sombre pas dans un régionalisme qui singe le folklore local.

C'est de la peinture - bien vivante elle - que viendra le second élan avec l'église d'Assy (1950), modeste sanctuaire montagnard décoré par Rouault, Bonnard, Leger, Lurçat, Matisse, Braque, Chagall, Bazaine... L'année suivante, la chapelle de Vence, peinte par Matisse (3), et l'église d'Audincourt (architecte : Novarina), avec des mosaïques de Bazaine et des vitraux de Leger et Le Moal, confirmeront cette tendance.

Il faudra attendre 1955, avec Notre-Dame-du-Haut à Ronchamp, pour que - grâce à Le Corbusier - architecture et culte renouent des liens distendus depuis plus d'un siècle (malgré l'œuvre solitaire de Perret). La

(2) Le Corbusier entrera d'ailleurs dans son atelier en 1908 pour s'initier aux techniques du béton pour l'utilisation apparente duquel il inventera, à partir de 1945, une expression radicalement différente.

(3) La chapelle de Vence "m'a demandé quatre ans d'un travail exclusif et assidu, et elle est le résultat de toute ma vie active. Je la considère malgré ses imperfections comme mon chef-d'œuvre" ; Henri Matisse cité par le *Guide des églises nouvelles en France* de Jean Capellades, éditions du Cerf, 1969.

production d'édifices cultuels après Le Corbusier ne fut pas toujours brillante - loin de là - mais au moins son œuvre effaçait un siècle de médiocrité et montrait aux esprits ouverts un exemple concret de bâtiment inventif mais d'un coût modéré. Le Corbusier récidivera d'ailleurs avec le couvent de la Tourette (1959) et il dessinera à Firminy, juste avant sa mort, les plans d'une église qui ne fut jamais construite (4).

Dans le sillage du Corbu, la chapelle Sainte-Thérèse à Hem, construite en 1958 par l'architecte H. Baur, avec des vitraux et mosaïques de Manessier, une tapisserie d'après Rouault et des sculptures de Dodeigne, traduit le renouveau de l'architecture religieuse, renouveau bientôt illustré par le Rosaire et Saint-André à Rezé. Mais cette rupture architecturale n'aurait sans doute jamais vu le jour sans une réflexion totalement neuve de certains groupes de catholiques avant-gardistes qui préparaient le concile de 1962. Ces groupes étant bien représentés à Nantes, la valeur du patrimoine religieux contemporain de l'agglomération (5) contraste avec le vide sidéral du grand ouest

(4) Signalons une grande parenté entre les plans de l'église de Firminy et ceux de Saint-André à Rezé. Mais, pour une fois, c'est le maître qui s'inspira de l'un de ses "disciples" et non l'inverse : les plans de Saint-André avaient été mis au point avant la publication de ceux du Corbu.

(5) Outre le Rosaire et l'ex Saint-André à Rezé, on pourra également visiter à Nantes : Saint-Michel (1966, G. Evano) à la Croix-Bonneau, Saint-Luc (1967, P. Pinsard) boulevard de Coubertin et, malgré des extérieurs ratés, Saint-François-de-Sales (1966, M.-C. Pomarède) rue des Agenets. Signalons également à Saint-Nazaire Sainte-Anne (1957, L. Demur) boulevard Jean Mermoz, qui fut la première tentative pour secouer le conformisme de l'ouest profond.

qui - pourtant - compte le plus grand nombre d'églises construites en France entre 1945 et 1970...

Notre-Dame-du-Rosaire à Rezé est donc exemplaire du meilleur de son époque et le bâtiment témoigne d'ailleurs d'une vérité parfois oubliée : il existe rarement une bonne architecture sans bon client. Ici le client s'appelle Jean Buet. C'est lui qui choisit l'architecte, Jean Rouquet ; ce dernier concevra le bâtiment, accompagné de Jacques Chenieux et Bernard Rousseau, tous trois de l'atelier Le Caisne⁽⁶⁾. Jean Buet fait alors partie d'une équipe composée - autour de Michel Brion, secrétaire à l'évêché - de Joseph Rullier, curé de Saint-André, et des autres prêtres chargés d'une église à construire dans l'agglomération. Jean Buet et ses collègues, initiés à l'architecture par le must de l'époque, les *Cahiers de l'Art Sacré*, savent ce qu'ils veulent (un bâtiment de style contemporain qui respecte les nouvelles idées liturgiques de cette période pré-conciliaire) et font confiance aux architectes pour traduire ces idées en volumes, lumière, espace et formes.

⁽⁶⁾ Le Caisne, Rouquet, Chenieux et Rousseau construiront d'ailleurs ensemble une église à Maizières-lès-Metz. Réalisé en 1962 mais conçu en 1954, ce bâtiment est, avant Ronchamp, remarquable par son dépouillement qui contraste avec son aspect un peu trop monumental. Malheureusement, cet édifice fut abîmé ultérieurement par des ajouts et transformations irresponsables.

Agé d'une trentaine d'années, Jean Rouquet n'est pas un néophyte en matière d'édifice religieux. Son diplôme réussi à l'école spéciale de Paris et dirigé par Auguste Perret a déjà pour sujet une église. Son talent le conduit alors rue de Sèvres à l'agence du Corbusier pour lequel il travaille huit mois. Chez Le Corbu, Rouquet est "préposé" au Modulor⁽⁷⁾ mais il quitte vite les lieux, "ayant marre de passer son temps à dessiner des petits rectangles et des petits carrés"⁽⁸⁾. Mais de son passage éclair chez le maître de l'époque et de son travail antérieur avec Perret, Rouquet retiendra l'esprit et les techniques d'une architecture inventive qu'il intégrera, sans caricature, dans son style propre.

L'équipe, animée par l'architecte⁽⁹⁾ et Jean Buet, définit vite, à partir des actes liturgiques, un programme qui définissait les formes futures de l'édifice avec des principes tels que : visibilité maximale, matériaux rustiques, emplacement du baptistère en avant de l'assemblée, etc. Ce dernier point rencontra l'opposition de l'évêque de l'époque - peu enclin à la nouveauté. Cette hostilité faillit mettre un terme au projet d'ordonnance

⁽⁷⁾ Le Modulor est un système de mesure inventé par Le Corbusier à partir des proportions du corps humain. Ces proportions se basent sur un homme de 1,83 m, 1,13 m au plexus et 2,26 m la main levée. Ce système régit les dimensions des bâtiments, des intérieurs, du mobilier, etc. On retrouve une allégorie du Modulor sur la façade est de la Maison Radieuse.

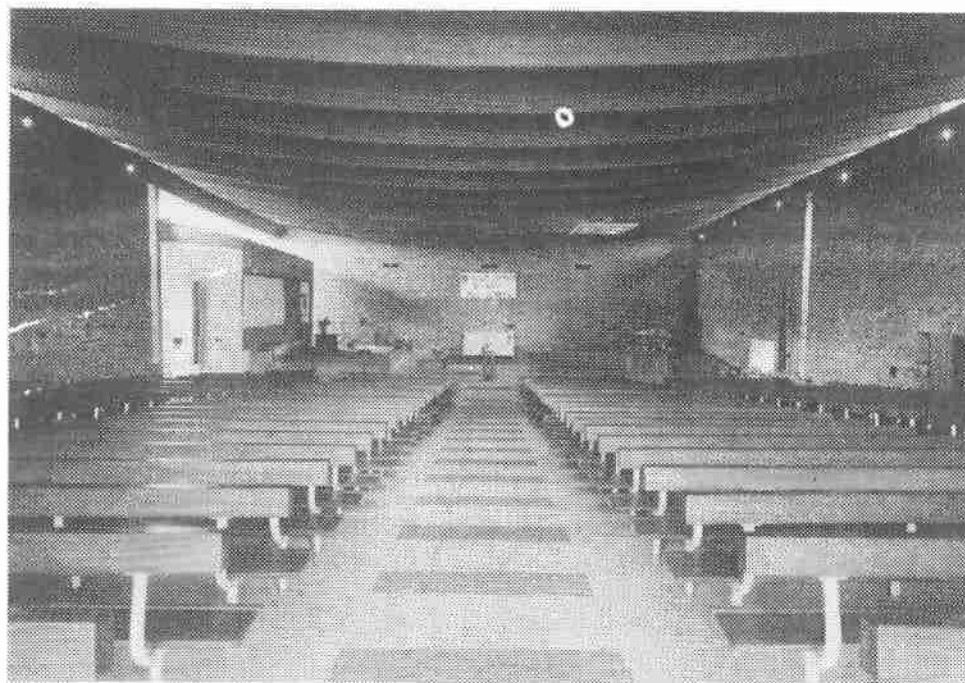
⁽⁸⁾ Tous les passages entre guillemets de ce texte sont issus d'un entretien accordé par Jean Rouquet à l'auteur (avril 1990). Jean Rouquet est mort il y a quelques mois : cet article est dédié à sa mémoire.

⁽⁹⁾ Jean Rouquet fut aidé au Rosaire par un collaborateur, Christian Trudon, pour la mise au point définitive du projet et les plans d'exécution.

novatrice du chœur. Heureusement, le hasard vint au secours des audacieux : un expert au Concile révéla que l'emplacement prévu au Rosaire pour le baptistère était - ce que ses concepteurs eux-mêmes ignoraient - conforme à celui de la première basilique de Saint-Jean de Latran à Rome qui datait du IV^{ème} siècle - époque de référence en la matière... Rome venant au secours de Rezé, rien ne pouvait plus empêcher la marche en avant du Rosaire et l'architecte put alors travailler en toute liberté sa mise en (s)cène.

avantages : il permet une visibilité parfaite et donne l'illusion de rapprocher l'assemblée de l'officiant. Ce rapprochement est si réussi que le visiteur du Rosaire aura l'impression de se trouver dans un espace presque carré, alors qu'en fait, il s'agit d'un rectangle deux fois plus long que large !

Deuxième principe : regroupement sur le chœur de tous les actes religieux et de leur mobilier spécifique. Seule exception, qui confirme la règle : les confessionnaux. Ils ne trouvent pas place sur la "scène" mais,



Vue de l'intérieur

Premier principe : la visibilité maximale. Pour l'assurer, Rouquet ne se contente pas d'éliminer tout pilier, il "réinvente" pour un édifice religieux une technique connue dès l'Antiquité : le système de pente et contre-pente. L'espace dévolu aux fidèles est incliné à 8%, et celui du chœur contre-incliné à 4%. Ce système a deux

comme des coulisses, ils sont rejetés hors champ, sur les bas-côtés de l'église. Ce regroupement s'accompagne de nouveautés audacieuses pour l'époque. Ainsi par exemple - avant le Concile qui généralisera cette pratique - l'officiant, derrière l'autel, fait face aux fidèles.

Ayant réglé ces problèmes de visibilité et d'unité, Rouquet va aborder sans doute la plus délicate des questions, celle de l'éclairage. *"La lumière est l'élément le plus difficile à manier et pourtant, l'architecture n'existe qu'avec la lumière."* Le traitement de la lumière donne une deuxième clef pour analyser l'architecture du Rosaire : si la première source d'inspiration de Rouquet est "moderne", la seconde s'appelle... art roman ! En effet, l'architecte conçoit son bâtiment avec des parois épaisses. Cette volonté d'épaisseur - qui est également celle du Corbusier à Ronchamp - lui permet de marquer les passages et les seuils ; elle lui permet également, tout comme le font les édifices romans que Rouquet admire tant, d'orienter la lumière. L'architecte dessine alors des ouvertures qui ne sont pas perpendiculaires aux murs mais légèrement de biais. Cet angle dirige le flux lumineux et modèle des points précis de l'espace : jour frisant derrière l'autel et sur la voûte de bois, éclairage concentré sur le baptistère, etc. Dernière précision : cette lumière, est distribuée avec parcimonie, Rouquet ayant fait le choix d'une certaine pénombre. *"Le roman pilotait bien la lumière car il en distribuait peu ; dès qu'il y en a trop, on ne contrôle plus rien."* Cette pénombre participe également à la sensation de sérénité et de recueillement qui est la marque des bâtiments culturels réussis.

Enfin, concernant les techniques et matériaux utilisés au Rosaire, signalons l'emploi du béton brut de décoffrage (comme à la Maison Radieuse) et du schiste. Ce dernier fut extrait d'une carrière proche qui fournissait du concassé pour les routes. Ces deux matériaux - bon marché et solides - Rouquet les associera au bois. A propos de bois, il faut souligner que le Rosaire est l'un des tout premiers bâtiments en France à avoir utilisé pour sa charpente la technique du lamellé-collé. Aujourd'hui banal, ce procédé importé de l'Europe du nord était alors quasiment inconnu dans l'hexagone. La forme de la charpente - courbe et incurvée vers le bas - témoigne sans doute d'une influence de Ronchamp. Elle adoucit - certains diraient amollit ? - un peu la rigueur à angle droit de l'édifice. Sa forme concave recentre l'espace vers le chœur et évite toute dispersion de l'œil. Notons enfin que toutes les dimensions du bâtiment et de son mobilier (même les bancs) renvoient au système Modulor ⁽¹⁰⁾.

Le Rosaire contenait également une très belle sculpture en grès de Lerat représentant une Vierge. Malheureusement, l'un des successeurs de Jean Buet la mit au rancart. C'est le même qui fit installer à sa place et à l'extérieur une Vierge assez laide et vaguement bretonnante. Cette sculpture, avec son régionalisme douteux, contraste

⁽¹⁰⁾ Les bancs du Rosaire ont été dessinés par Bernard Rousseau, de même que le Christ de l'autel, les chandeliers, les deux autels et le rideau séparant la chapelle de semaine de la nef.

totallement avec l'esprit de l'architecture de l'église. Un autre affubla le fond du chœur d'un calicot blanc avec un slogan en lettres rouges - ce qui nuit au dépouillement et à l'harmonie de l'ensemble. Enfin, le magnifique crucifix sculpté par Bernard Rousseau et porté par une lame verticale montant du sol fut... scellé sur l'autel - dénaturant ainsi l'un, et l'autre... | (11).

L'église du Rosaire accueille - outre les offices habituels - certains concerts de l'Académie de Recherches sur l'Interprétation Ancienne (ARIA) de Rezé. La musique baroque ne dépare pas dans cet ensemble moderne aux réminiscences romanes. Pourtant il a fallu imaginer des aménagements subtils pour rendre toute la couleur des instruments baroques. En effet - et c'est une faiblesse du Rosaire - le bâtiment n'a pas bénéficié d'une réflexion poussée concernant l'acoustique. Il ne connaît pas cet écho particulier qui dispense des micros... On touche là sans doute à une contradiction : l'architecte affirme que son édifice a été conçu pour accueillir des offices mais aussi des spectacles, des concerts. Pourtant

l'acoustique reste approximative et le mobilier du chœur est fixe, ce qui limite les aménagements de l'espace..

Malgré quelques défauts mineurs, notamment des extérieurs quelconques, le Rosaire reste un bâtiment exemplaire du meilleur de son époque. Grâce à son histoire, son style dépouillé et ses innovations constructives, cette église mérite une bonne place dans le patrimoine local. Elle est la preuve vivante qu'un manque de moyens n'excuse jamais une mauvaise architecture et qu'il est possible d'être inventif sans dépenses somptuaires. Plus de trente ans après son ouverture, rien n'a bougé (12). Les années ont patiné les murs, donnant à l'édifice la légitimité du temps. Ce vieillissement élégant, qui bonifie le lieu plus qu'il ne le ride, est un indice sûr de sa qualité : l'architecture contemporaine nous a tellement habitués à des sénilités précoces...

Jean-Yves COCHAIS

Pour suivre : L'église SAINT-ANDRE

Photos : Philippe RUAULT

(11) Le calicot a été remplacé par une fresque sur toile - ce qui revient au même. A propos de ces ajouts, Jean Buet a tenu à nous préciser : *"Il est grandement dommage de voir des œuvres telles que cette église et ce qu'elle contenait de beau, plus ou moins défigurés par l'incompétence et le manque de goût de clercs n'ayant reçu aucune formation artistique et que les organismes ou les autorités responsables laissent agir à leur guise et sans aucun contrôle !"* Entretien avec l'auteur, juillet 1991.

(12) Sauf l'étanchéité de la toiture qu'il a fallu refaire en bout d'une dizaine d'années.

Le château des Pallets et les défenses du bourg

Nous avons vu, dans le précédent numéro de notre revue, le système fortifié protégeant les villages de *Ragon*, *la Robinière* et *les Chapelles*. Bien évidemment, le bourg possédait ses propres défenses. En son cœur s'élevait le château seigneurial des *Pallets*. Ceci est pour moi aujourd'hui une certitude.

La seigneurie des *Pallets*, attestée dès le début du 13^{ème} siècle, fut sans doute la plus puissante des juveigneries de la vicomté. Elle donna naissance, à son tour, à *la Maillardière*. Elle perdit donc toutes ses terres de Vertou, à l'exception de la moitié du village du *Chêne* (dont le coteau) et de *la Noë-Claire* (devenue par la suite *la Noë-Rocaz* puis *la Noë-Rocard*). A Rezé, les terres des *Pallets* s'étendaient du ruisseau de *la Balinière* au village du *Landreau*, du *Seil* au village de *la Galamière*. En plusieurs lieux, on trouve des enclaves dont au bourg et au *Jaunais*. Le lieu-dit *les Pallets* se situait, en partie, en lieu et place de l'actuelle mairie. Lorsqu'on fit les travaux préparatoires à la construction de cette dernière, on mit à jour un four gallo-romain bien conservé. Plus au nord, à une vingtaine de mètres, on découvrit une tranchée qui livra un matériel médiéval. Depuis des siècles, les trouvailles en matériel gallo-romain abondent à Rezé. Le médiéval est plus rare. Le château des *Pallets* fut très certainement détruit à l'occasion de la guerre entre Charles de Blois et Jean de Montfort

vers 1350. Les seigneurs étaient alors les Souvaing qui avaient succédé aux Lusignan. Après eux vinrent les Aménart. Jusqu'au début du 16^{ème} siècle, on voit les mêmes seigneurs au *Pallet* près de Clisson et aux *Pallets* à Rezé. Après Jehan Aménart, en 1530, on trouve les Goulaine au *Pallet* alors qu'à Rezé apparaît Jehan de Laval.

Ce sont probablement les Aménart qui, au 15^{ème} siècle, firent construire un manoir, toujours au lieu-dit *les Pallets*, mais plus à l'ouest que le site précédent (une voie les sépare). Celui-ci figure sur l'ancien cadastre. Il était contigu à *la Maison de la Rivière*, hébergement des vicomtes de Rezé. La toponymie ancienne indique ici *la Cour de Loué*, soit *la cour de l'Hoë*, d'un mot disparu très tôt et qui avait le sens de motte. C'est lui que l'on reconnaît dans les lieux-dits *l'Oie*. On peut citer, entre autres, le lieu-dit *la Grande-Oie* dans la cluse de Pontarlier (Doubs), site exceptionnel pour la connaissance du Haut Moyen-Age.

Les seigneurs des *Pallets* reconstruisirent donc leur demeure dans ce qui fut la basse-cour de la motte primitive. A la place supposée de celle-ci, un acte ancien indique *la Bourie* et, là où l'on a mis une tranchée à jour, on découvre *la Pissorterie* (au cadastre). Ce toponyme a été mutilé et il devient même *la Pissoterie*, voire *la Pissotière*

au 17^{ème} siècle. Au 15^{ème} siècle, nous avons *la Puisorterie*. Je suppose qu'il faut ici faire le lien avec le mot "puy". Le final est à rapprocher de *Briord* (Port-Saint-Père) et *les Briorts* (Carquefou), probables dérivés de la racine celtique "bri" qui désigne une hauteur et en rapport avec une ou des mottes féodales.

Toujours dans le même ensemble, on note *la Bourderie* ou *l'Illette*, ensuite *la Bouvardière* et *la Bourdonnière*. Ce dernier toponyme se rencontre à *la Grand-Haie* et dans *l'île des Chevaliers*. Il semble bien que le mot "bourdonnier" ait été employé pour désigner un chevalier porteur de "bourdon" (lance courte utilisée surtout pour les tournois) et l'on aurait un équivalent de la "chevalerie" en tant que nom de lieu noble. *La Bouvardière* est aussi un autre nom des lieux-dits *la Chesnais* (fortifié). Il faut, selon moi, isoler ici un mot "bove", la tranchée. Les bœufs n'ont rien à y voir. *L'Illette*, la petite île, ou le lieu difficile d'accès, selon le sens médiéval, pas forcément entouré d'eau. *La Bourderie* est la construction en bois d'après une racine germanique, "bord" (cf. l'anglais "board"). Il y a trois cas au bourg, un autre légèrement plus au sud dans le réseau fortifié qui mène à *la Trocardière*. Il n'y a aucun cas à Vertou et, aux Sorinières, le seul cas rencontré coïncide avec le donjon du château ducal de Touffou qui fut donc très certainement en bois à l'origine. Par la suite, le mot fut spécialisé pour désigner les petites exploitations rurales, les derniers logements en bois.

Au centre du château présumé était *la Bourie*, toponyme dont, souvent, on a fait

"l'étable à bœufs" ("boerie"). Il s'agit selon moi d'une version nordique du mot "borie". Frédéric Mistral indique qu'en occitan, ce mot désigne toute construction en pierre, de la bastide à la bergerie, et propose une racine germanique "bur" qui désigne une habitation. C'est, dans notre cas, le donjon. *La Bourie* s'opposerait alors à *la Bourderie*, ici la pierre, là le bois.

Les seigneurs des *Pallets*, ayant en charge la défense du bourg, y avaient aussi leur auditoire au milieu de la place et leurs halles, celles des vicomtes étant à Pont-Rousseau. A un pilier des halles était attaché leur carcan, un second existait au *Chêne* en Vertou. Le gibet était à *la Carrée* (ce qui signifie le carcan). Ce dernier lieu fut aussi nommé *la Belle-Espme* ou *l'Espmette*, soit la belle "justice". *La Maillardière*, qui n'obtint la haute justice qu'au 16^{ème} siècle, usait aussi de ce gibet.

Un aveu de 1748 indique : *"Item a le dit seigneur des Paletz annexés à la Comté de Rezé, dans son titre d'érection en comté, haute, moyenne et basse justice sur ses hommes, et sujets s'étendant aux paroisses de Rezé, Vertou et Saint-Pierre de Bouguenais en ce qui en relève, création d'officiers, droit de sceau, confection d'inventaire, rôle rentier et sergent franc l'année de sa recette, droit de lods et ventes au denier six même sur les échanges, déshérence de lignée, succession de bâtardise, épaves, gallois, droit de fuye et garenne, rachat, sous-rachat, droit de chasse sur toute l'étendue de ses terres et juridiction prohibitifs, tout autre mesure à bled et vin,*

quintaine, destroit de moulin, aprécis par les officiers de la dite juridiction des grains de rente dus par les sujets d'icelle, fourche patibulaire à quatre piliers de pierre, droit de banc fermé avec accoudoir en l'église de Rezé au cœur d'icelle en l'endroit où il a toujours été et est encore aujourd'hui adossé au mur de l'église du côté de l'Epître un peu au dessus de l'autel de sainte Marguerite et de saint Guillaume, droit de halle et place d'icelle à six piliers couverts d'ardoise sise au bourg de Rezé vis à vis la petite porte de l'église avec les droits et devoirs dus à cause d'icelle et généralement tous autres droits appartenant à juridiction haute, moyenne et basse".

Voici donc quels étaient les droits généraux des seigneurs des *Pallets*. D'autres venaient s'y joindre, attestés dans d'autres actes, tel le droit de course dans les îles, c'est-à-dire de se saisir une fois l'an des bêtes qui y paissaient.

Les défenses du bourg ne se limitaient pas à leur château, ce que nous allons voir maintenant.

Le bourg fut toujours centre paroissial, donc politique de Rezé, mais il était trop excentré pour que les vicomtes, dont la tâche première était d'assurer la protection de Nantes en direction du Bas-Poitou, y installent leur château. *Pont-Rousseau* était en situation stratégique autrement importante et la défense du bourg devait être confiée à d'autres.

Au bourg et dans ses environs immédiats étaient concentrés l'église paroissiale, les chapelles *Saint-Symphorien* (détruite en 1683), *Saint-Lupien*, *Notre-Dame de la Blanche*, probablement aussi *Saint-Martin*, les prieurés de *Saint-Lupien* et de *Villeneuve* et la maison du Temple qui, avant d'être à *la Blanche*, était vraisemblablement au bourg même, à toucher *Villeneuve*. On y reconnaît en effet un lieu-dit *le Trembloy* relevant à la fin de l'Ancien Régime de Saint-Jean de Jérusalem. Je suppose qu'il faut y voir *le Temple-Blois*, c'est-à-dire "le temple à l'abandon". Les auditoires des *Bretesches*, de *la Jaguère* et de *la Trocardière* étaient également au bourg.

L'enceinte enfermant le bourg et ses annexes (*la Croix-Médard*, *la Blanche*, *le Goulet*, *la Basse-Bourderie*, *Saint-Lupien*, *la Bouvardière*, *la Bourdonnière*) se dessine avec netteté.

A l'ouest, le vallon du ruisseau de *la Jaguère* sépare Rezé de Bouguenais, mais quelques sondages montrent qu'un système défensif existe également sur l'autre rive et que le ruisseau est vraisemblablement "coupé" par un réseau. *Le Fougant de Mer*,

village le plus proche (avec *le Bois-Chabot*) a un nom significatif. Il faut comprendre "le mât qui résiste aux tempêtes". La "fougue" était en effet le mât qui prenait le vent et y résistait. La version "fougant" s'explique par le fait qu'au Moyen-Age les genres n'étaient pas fixés. Le mât (et il y a d'autres cas) est ici une image pour désigner une haute tour en bois. Tout à côté, on note aussi *la Piqueuse*. La toponymie courante de ce secteur de Bouguenais nous livre encore *la Bastille* et *le Châtelier*.

Nous allons donc partir des confins du bourg avec le ruisseau de *la Jaguère*. *La Planche-Imbert* nous rappelle la passerelle primitive franchissant celui-ci. En surplomb se voit une forme arrondie dite *le Ray*. Il y a là un mot simple mais, appliqué au sol, difficile à appréhender. Un rapprochement avec le lieu-dit *la Noëlle-au-Ray*, dite encore *la Noëlle-au-Roy*, en Saint-Jean de Boiseau doit être fait. Ce lieu relevait de la seigneurie de *Beaulieu* (anciennement *le Bois de la Cour*) vassale de la vicomté. Au village de *la Denillère*, en Vertou, on trouve un lieu-dit *la Royasse*, soit le "roy" de peu d'importance. On connaît aussi une maison noble dite *le Roy*. On peut donc localiser ici un probable mot "rai" ou "reille" ayant le sens de barre et entendu dans le sens militaire d'"obstacle". Le nom de famille Leray est donc probablement équivalent de Labarre et est né du voisinage d'un ouvrage défensif.

Le Ray monte donc la garde à l'entrée ouest du bourg. A ses pieds se trouve le village de *la Croix-Médard*, anciennement *la Lorandière*, très probablement *l'Oraudière*, le village où était un oratoire.

A l'est de ces lieux on reconnaît une forme oblongue cadastrée *les Grands-Courtils*. Au nord, cette terre fait obstacle au tracé logique d'un chemin, lui imposant un coude brutal. Cet ensemble s'est aussi nommé *les Cailleux*. A toucher, on reconnaît *le Pinier*, *la Roche-Villone*, *la Gouretterie* et *l'Ouche-Capitaine*. *Les Cailleux* est un nom se rapportant à un sol caillouteux, mais *la Roche-Villone* est très probablement un fort, ce que confirme *la Gouretterie* où l'on peut localiser le mot "gourt", variante de "hourt", désignant un ouvrage en bois surplombant une tour. Dans *la Roche-Villone*, on peut localiser le mot "villon", un des noms médiévaux de l'osier, ici en rapport probable avec des claies. *L'Ouche* (de la) *Capitaine* vient appuyer la thèse de l'ouvrage défensif. C'est encore là une référence au monde militaire ou maritime. Dans ce contexte, le toponyme *le Pinier* doit être considéré en rapport. Le sens de "pin parasol" est possible, mais il peut s'agir d'une variante du mot "pine" qui désigne une hauteur (la motte).

Au sud de ces lieux se rencontrent deux voies. La fourche est occupée par les terres dites *la Planchette-Rouge* et *le Pois-Marinier*. Ce dernier lieu est aujourd'hui devenu *le Bois-Marinier*. En réalité, il faut comprendre *le Puy-au-Marinier*. On a successivement *le Puiz-au-Marinier* (1461), *le Pouez-au-Marinier* (1525-1527), *le Pong-au-Marinier* (1542), *le Puy-au-Marinier* (1626), etc. Il s'agit d'un tertre (le puy) supportant une probable tour dite *le Marinier* (en rapport avec *la Capitaine*). Au Moyen-Age, le marinier est un homme de mer. Avec *le Paradis* voisin (le lieu élevé), le sens de motte se confirme. *La*

Planchette-Rouge est une passerelle qui, en ces lieux, ne peut se rapporter qu'au franchissement d'une douve. La couleur a, peut-être, une valeur d'image (les Templiers voisins étaient nommés "moines rouges" par le peuple).

Nous allons suivre vers l'est une voie mineure dite le chemin du *Sarre*, nom provenant soit du mot "sart" (variante de "essart"), soit du mot "serre" qui se rapporte à un lieu fermé (cf. "serrure"). *Le Clois* et *l'Enclose* confirment la fermeture. *Les Bois-de-Rezé*, terre voisine, est, selon moi, en rapport indirect avec un bois au sens usuel, mais, hypothèse d'étude, aurait valeur de plessis, de protection. Le lieu-dit *les Petits-Bois* de Rézé s'est aussi nommé *les Petites-Haies*. Dans tous les cas rencontrés, les toponymes en "haie" se sont avérés correspondre à des défenses. Continuons donc notre périple en laissant dans l'enceinte supposée *le Clois* et *l'Enclose*. On remarque une enclave de petite dimension dite *la Fontaine-Sac*. Cette source ne tarissant jamais était à l'usage des gens du bourg. Le mot "sac" se réfère à un probable tertre en relation avec sa forme (le mot "bourse" est aussi utilisé).

En continuant vers l'est, le chemin aboutit à une voie majeure, ou plutôt à la rencontre de deux voies. La fourche, de la même façon qu'au *Puy-au-Marinier*, était occupée par un tertre surplombé d'une tour. Le tertre est dit *le Puyz-de-Maupertuys* en 1541, et la tour est simplement dite *la Tour*. Après la disparition de celle-ci, la butte sera surmontée d'un moulin dit *le Moulin de la*

Tour. A l'époque romantique, le fût du moulin désaffecté fut garni de créneaux et mâchicoulis fictifs, mais le nom du moulin est sans rapport. Alors qu'il "moulinait", il se nommait déjà *le Moulin de la Tour*. Le tout est enclavé dans une terre dite *le Pré-Baugé*. Le mot "bauge" dérive du mot gaulois "balcos" ayant le sens de "fort". Le château de *la Baugerie*, en Saint-Sébastien, lui doit probablement son nom.

Au-delà du carrefour, nous pénétrons dans une terre connue aujourd'hui sous le seul nom de *la Bourderie*, mais qui est aussi *la Salle* et *le Bourget*. Elle inclut un lieu-dit *la Rondelle*, ainsi que *le Courtil-Ballé* dit encore *l'Ouche-Caillette*.

La Bourderie est la construction en bois, *la Salle* est le château, *le Bourget* est le petit château, *la Rondelle*, rapportée au sol, est le tertre de forme arrondie, *la Caillette* est la petite roche, c'est-à-dire le petit fort. Le mot "ballé" signifie, selon moi, "pris dans la baille" (cf. *la Roche-Ballue* et *la Balinière*), c'est-à-dire dans l'enceinte défensive.

Nous atteignons à nouveau la rencontre de deux voies. La fourche est connue aujourd'hui sous le nom de *le Pocalais*. Il s'agit en réalité de *le Puy-Callet*, c'est-à-dire "le tertre de la petite roche", "callet" ou "caillet" étant des versions masculines de "caillette". Nous remontons maintenant vers le nord et traversons la terre de *la Cochonnière*. Est-ce un lieu où l'on élevait les cochons ? Peut-être. Mais on remarque que nous touchons *le Clos-Bossé*,

c'est-à-dire "le clos où il y a des bosses", et que le "cochonnet" est une petite boule.

A l'extrémité ouest du Grand-Clos, nous parvenons en un lieu connu autrefois sous le nom de *la Roche-Hannerie* ou encore du *Poirier-Roux*. Du premier toponyme on peut extraire un mot : "hanne". On le trouve ailleurs dans la toponymie rezéenne, aux environs de *la Trocardière* (*la Hanne-Maillard*, *les Hannes des Cabossières*, etc.). A Nantes, près de Doulon, était une île de *la Hanne*. La variante "haine" est attestée fréquemment à Rezé, ainsi qu'à Vertou au village du *Rocher*. *L'Ouche-Hainaut*, au village du *Bas-Landreau*, continue *les Petites-Haines* ou *Hannes*. "Hainaut" est probablement un équivalent de "petite hanneau", "haine". Un acte du début du 16^{ème} siècle indique une variante "ganne" avec *le Champ-Ganne* (au lieu des "Hannes"). Cette version est également connue à Vue où l'on trouve *ies Gannes*. Enfin le château primitif de Dinan était dit *le Château-Ganne*. Dans le parler de l'ouest, les pantalons sont dits des "hannes". Quel rapport peut-il y avoir avec le mot dont nous cherchons le sens ? On remarque la variante "ganne" pour "hanne", ce qui induit "gaine" pour "haine". Le mot "gaine" dérive du latin "vagina" et désigne l'enveloppe, ce qui convient parfaitement pour les pantalons. En toponymie, le mot se rapporte en conséquence à ce qui enveloppe, les plessis et autres palissades. *La Presse-Maillard*, version cadastrale de *la Hanne-Maillard*, doit donc être compris *la Plesse-Maillard*. Quant à *la Roche-Hannerie*, c'est le lieu où est le fort du plessis, toujours selon cette hypothèse.

Le Poirier-Roux, qui apparaît au même lieu dans la toponymie ancienne peut difficilement représenter un arbre dans ces conditions. Ce lieu-dit se retrouve à Couéron et à Vertou. Une première remarque s'impose. Le roux est, de loin, la couleur la mieux représentée dans la toponymie rezéenne. Je lui attribue une valeur symbolique, celle de la force. Le poirier devient alors une tour. Faire le poirier, n'est-ce pas la même chose que faire la tour ?

Nous avançons vers le Seil, laissant à l'ouest l'enclos de *Saint-Lupien*. Il y avait là un gué et vraisemblablement un barrage. *La Motte* qui se trouve en rive de Seil est un toponyme aussi ambigu que le précédent car les terres alluviales pouvaient être baptisées "mottes". Faute d'autre nom, on ne peut être assuré du sens.

Nous revenons maintenant vers notre point de départ en allant d'est en ouest en longeant les coteaux bordant les prairies inondables. Passé *Saint-Lupien*, se présentent *la Basse-Bourderie*, nouvelle construction en bois, puis *le Goulet*, plus précisément *le Goulet-Perraud*. C'est là l'un des deux accès au Seil depuis le bourg. Un étier allait du *Goulet* à la rivière et le lieu lui doit vraisemblablement son nom. Les prairies de *la Bourgeoisie*, inondables, venaient jusqu'aux jardins du bourg. Dans certains actes, il est question du "fort de *la Bourgeoisie*" pour désigner la grève desservant le bourg. Une maison du *Goulet* se nomme *le Bois-Joly*. Ce toponyme est fréquent et on le trouve également à Nantes où l'on connaissait une île du *Bois-Joly* près

Vertais. C'est encore là un de ces toponymes ambigus fait de mots simples mais au possible double sens. Un bois en un tel lieu, vraisemblablement toujours construit, est des plus douteux, et nous nous trouvons dans le cas des *Bois de Rezé* et, par ailleurs, des *Bois-Hardy*, *Bois de la Cour*, etc. et de nombreuses maisons nobles de *Boisfleury*, *Boisgontier*, *Boisrobert*, *Boisbriant* qui, selon moi, doivent être compris avec "château" ou "plessis" pour "bois". L'exemple de *Goudelin* (Côtes d'Armor) cité dans l'article précédent, doit être rappelé. Le lieu-dit *Quenkiz-en-Roch* (Kenkiz an Roc'h) qui aurait du se traduire "le plessis de la roche" (la forteresse) est devenu *le Bois de la Roche*.

Nous quittons *le Goulet* pour gagner le second accès au Seil. L'auditoire de *la Trocardière* se trouvait à proximité de celui-ci. On y reconnaît un micro toponyme *le Caban*, version masculine à peu près certaine du mot "cabane", en rapport probable avec une construction légère. L'ancienne cure se trouvait dans l'enclos voisin. *Le Clouzery*, cartographié ici, est, en fait, difficile à positionner avec exactitude. À *l'Aufrère*, on a aussi un tel lieu-dit qui apparaît sous différentes graphies, dont la plus fréquente est *le Clourzery*. Le verbe "clore" est très certainement présent. Le mot se rapporte, lui, à une réalité très précise et, dans le cas de *l'Aufrère*, il s'agit d'un fort. J'opte, en conséquence, pour un même sens ici. C'est d'ailleurs ce que vient confirmer *le Bois-des-Haies*, maison noble du lieu. Un tel lieu-dit se trouve également au village de *la Galamière*, dans un rapport identique, et l'on doit comprendre "le plessis des tours". *La*

Saulzaie-Sabottière, qui touche, est, je suppose, *la Saulzaie-Savottière*, d'après un mot, "savot", qui désigne un fort. Les saulzaies sont des oseraies, rappelons-le.

Un chemin sépare *le Bois-des-Haies* du lieu-dit *le Temple* où était la maison des Templiers. Ceux-ci avaient très certainement à charge la défense du bourg de ce côté.

Nous entrons maintenant dans *les Champs Saint-Martin* où, comme l'ont montré certaines trouvailles, existe un établissement religieux au Haut Moyen-Age, et peut-être plus tard. Les prés inondables bordant cette terre au nord ont pour nom *les Grièves-Haran* et *le Pré-Chesneau*. *Les Grièves* est un toponyme que l'on retrouve à la Rousselière en Vertou. Le mot "grief" a le sens de difficile. Peut-être le nom de ces prés vient-il de leur caractère marécageux (à la Rousselière c'est aussi le cas). Le nom *Haran* n'est pas cadastré et a été extrait d'un acte ancien. Le nom de personne existe et, près des *Chapelles*, on trouve aussi *les Champs-Haran*, mais quel sens a ce toponyme ? Est-ce bien le nom de famille que l'on trouve ici ? On peut faire un rapprochement avec le mot ancien "harasse" qui désignait une cage en osier tressé. *La Bannière* voisine plaide pour cette hypothèse. Le mot "banne" désignait un tombereau dont la cage était faite en osier tressé et les parlers de l'ouest ont conservé un mot "banastre", corbeille faite de même. De ce mot dérive le lieu-dit *la Benâte* en Corcoué, latinisé "Banasta" en 1150, forteresse médiévale importante. Le nom provient vraisemblablement du plessis qui entourait la motte primitive.

Le Pré-Chesneau, en bas du coteau, est sans rapport avec un nom de personne. C'est là la version cadastrale, mais les actes anciens la démentent. La forme la plus ancienne est *le Chesne-Héau*, notée en 1541. Par la suite, on trouve le plus souvent *le Chesne-Héaux*. Le mot "chêne", dans la toponymie rezéenne, est apparu le plus souvent en rapport avec une forteresse. Ici, le mot supposé "héau" semble bien correspondre à une petite haie ou défense, auquel cas nous aurions "le Chesne des Héaux" en version originale et la continuité du système défensif du bourg.

Rien n'apparaît plus par la suite qui soit rattachable à la toponymie militaire, et il ne semble pas que les probables palissades garnies de tours en bois soient allées jusqu'au ruisseau de *la Jaguère*. *Le Pré-Quitte* signifie "le pré libre", *l'Ardat* (ou *l'Hardais*) est une saulzaie (du mot "hard"), *le Guinio* est une probable contraction de *le Gué du Pied d'Aigneau* (dit encore *le Pas des Pierres*). Il nous faut donc laisser *les Champs Saint-Martin* "hors les murs" pour venir envelopper le village de *la Blanche*. L'auditoire des *Bretesches*, dit *la Corbonnerie*, y avoisine *le Clos-Corbon*. Il existe un village dit *Corbon* en Saint-Léger les Vignes. Le sens de "petite courbe" est certain, mais il a fallu se recouper avec plusieurs autres cas (avec corbin, corbeau, corbe) pour être à peu près sûr que le mot courbe (anciennement "corbe") a bien été utilisé pour désigner certaines mottes, et nous sommes probablement ici dans le cas. Un acte isolé va le confirmer avec le lieu-dit *le Salleron*, c'est-à-dire "la petite salle", "le châtelet". Nous avons déjà rencontré un lieu-

dit *la Salle* au même lieu que *la Bourderie*. Le sens de château est certain. A *Pont-Rousseau*, le château de la vicomté apparaît aussi sous ce nom.

Le nom du village de *la Blanche* est très certainement en relation avec la Vierge à qui fut dédiée la chapelle aujourd'hui disparue. Il s'agit d'une autre version de l'Immaculée Conception.

Nous finissons notre périple au lieu-dit *le Palais* qui fait face au *Ray*. Il semble bien que le mot "palais" ait été utilisé pour désigner un château et même un simple fort, ici l'entrée de l'enceinte du bourg, ce que l'on pourrait nommer "la porte des Couëts". A Vertou, on trouve un tel lieu-dit au village des *Mortiers-Vannerie* ainsi qu'au bourg.

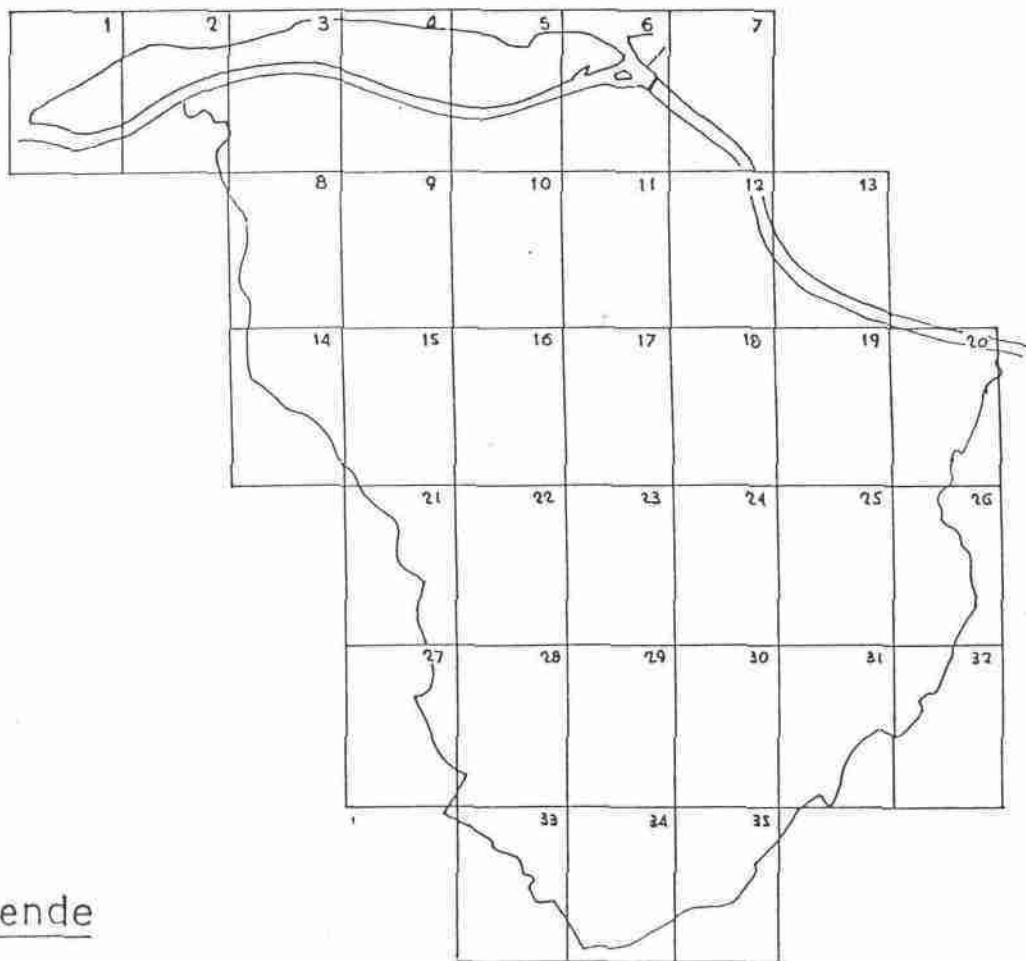
On voit donc que le système défensif du bourg est largement attesté. Un grand nombre des lieux cités n'est pas cadastré et ne l'a jamais été. On mesure l'importance des archives anciennes, car, sans elles, les découvertes auraient été bien moindres, et la perception du système défensif très incertaine.

Michel KERVAREC

PLANS : Michel KERVAREC

PLAN TOPONYMIQUE DE REZÉ ASSEMBLAGE

établi d'après le cadastre de 1826
les archives notariales et seigneuriales



Légende

- L'HOUMAILLE - source cadastrale
- La Pierre - source d'archives
- le Moulin à l'Huile - toponyme postérieur à 1826

100 m

LA LOIRE

La Broche

Le Chaud - Mangé

La Loge

La Charrière

Nortieuse ou l'Ortieuse ou l'Ourtieuse

Ch. Mangé

Ille

de

Nortieuse

de l'Égalité

La

Basse-Ille

La Clos. Guennier

La Pré des Bois

La Courde ou Buzart-Mureau

La Sèvre ou LE SEIL

La Bourgeoisie

Le Pré - Bonnet

Le Pré - St Lupien

Les Petites Gâches

Les Gâches - Perraud ou Guennon

Les Gâches - Perrais

La Saulzaie - Garaud

Le Bourg

Les Grièves - Haran

Le Petit Pré

Le Bois des Haies

La Vieille Cure

Le Pré Chasneau ou du Chasno-Haard

La Temple

Maison de la Rivière

Le Tambloy

Les Champs - St Martin

La Carbonarie ou Clos Carbon

Blanche

La Cour de Loué

Les Pallets

La Puz ou Marinier

La Bourie

La Bourderie ou L'Illette

La Petite-Villeneuve ou les Treilles

Le Clos. Hamine

La Bourdonnière

La Bouvardière

Le Moulin-Blanc

La Bourderie

Le Palais

Le Pinier

Entre les 2 Vignes

Le Guiso
Le Pied d'Aiguau
Le Pas des Pionés
La Planche-Embart

Le Pré Quitte

Les Courtilles

Le Pré

Ruissseau de la Jaguère

Les Gâches - Perrais

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

La B.

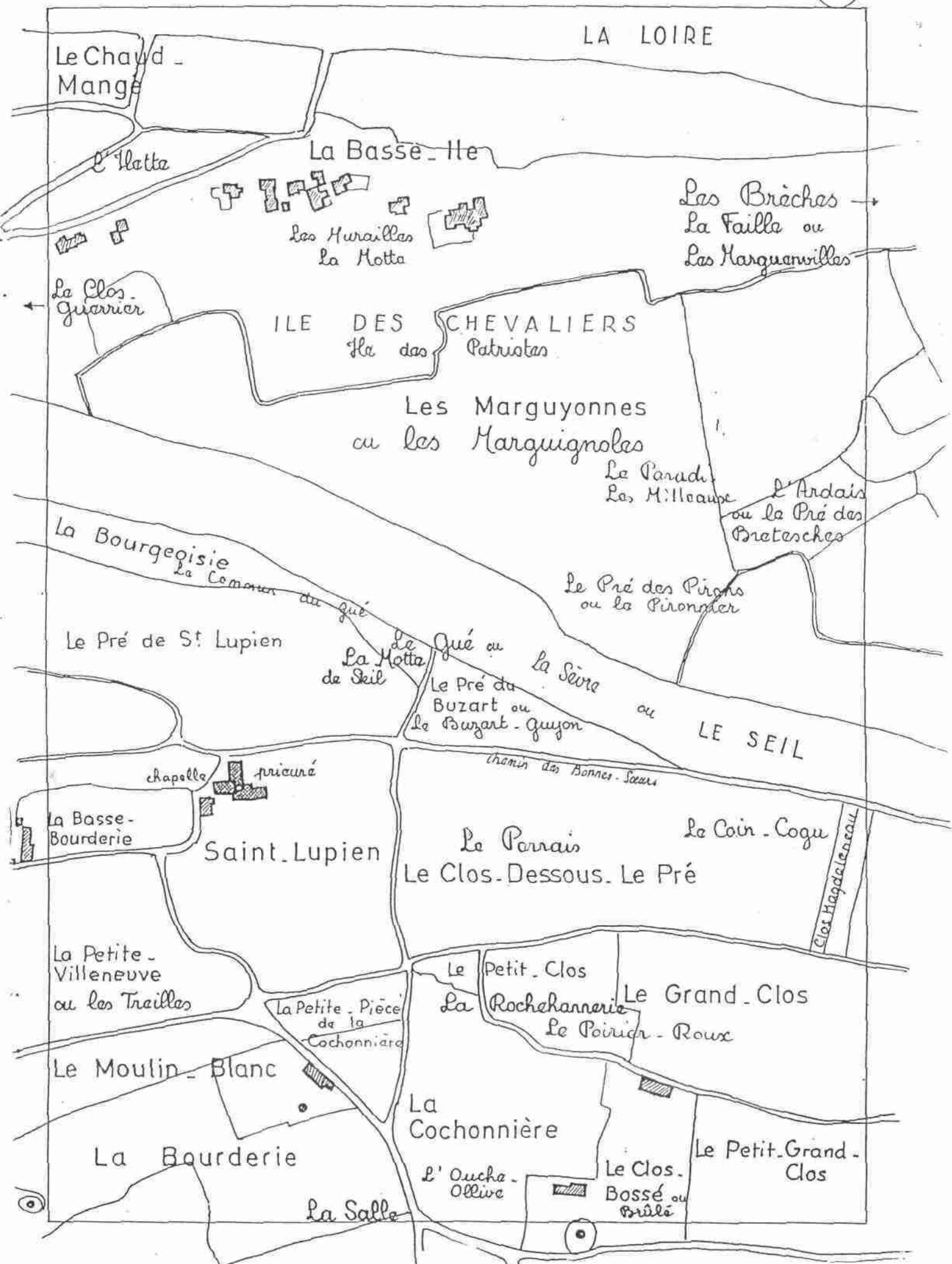
La B.

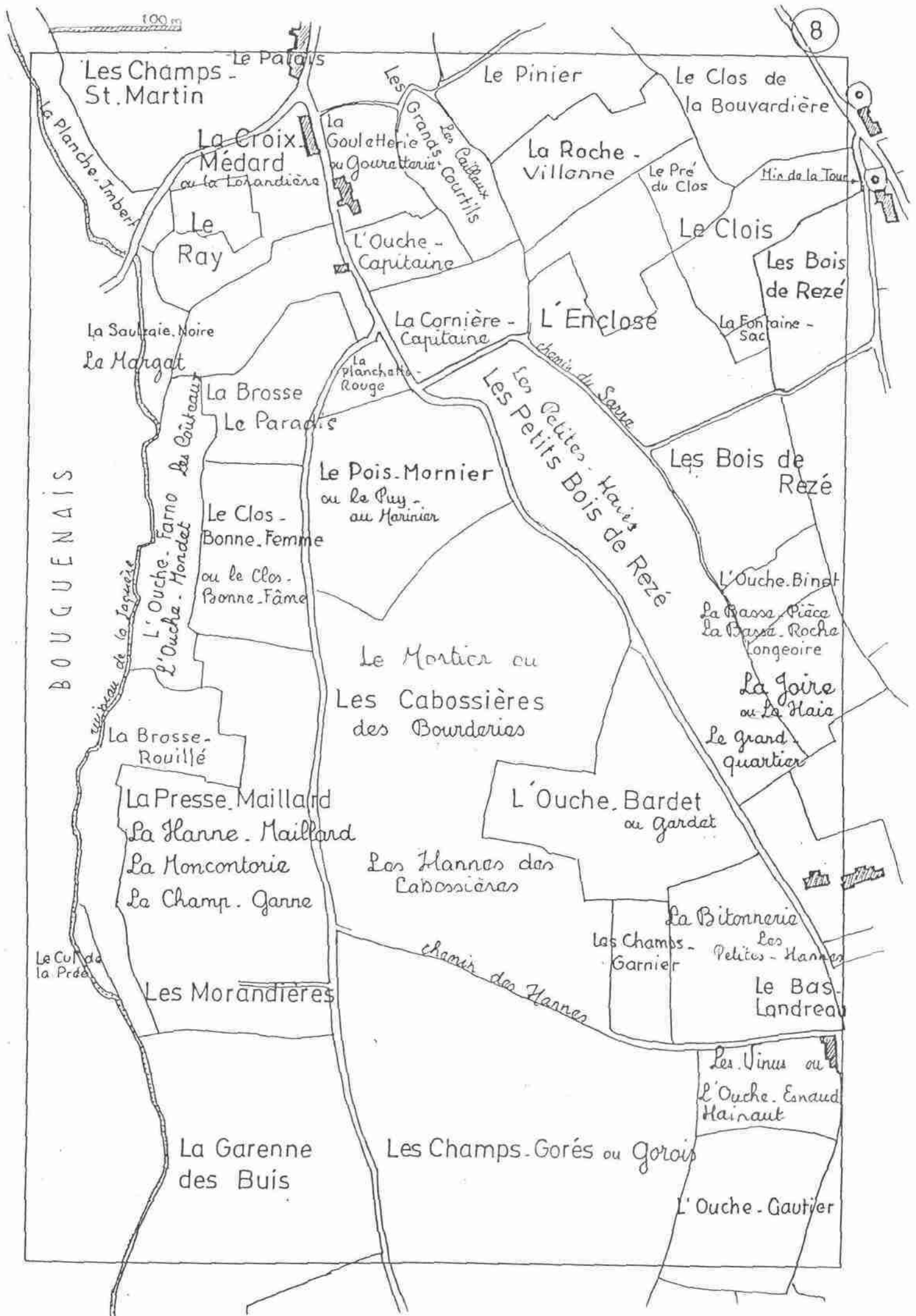
La B.

La B.

La B.

La B.





100 m

8

BOUGUENAIS

Les Champs - St. Martin

Le Palais

Les

Le Pinier

Le Clos de la Bouvardière

La Croix Médard
ou la Lorandière

La Gouletterie
ou Gouretaria
Les Cailloux
Cortils

La Roche - Villanne

Le Pré du Clos

Min de la Tour

Le Ray

L'Ouche - Capitaine

Le Clois

Les Bois de Rezé

La Saulaie Noire
La Margat

La Cornière - Capitaine

L'Enclose

La Fontaine - Sac

ruisseau de la Jaque

La Brosse
Le Paradis

La planchete - Rouge

chemin du Saux

Les Petits Bois de Rezé

Les Bois de Rezé

Le Pois - Mornier
ou le Puy - au Marinier

Le Clos - Bonne Femme
ou le Clos - Bonne Fême

Le Mortier ou
Les Cabossières
des Bourderies

L'Ouche Binet
La Basse Pièce
La Basse Roche
Longeoire

La Joire
ou La Haie

Le Grand Quartier

La Brosse - Rouillé

L'Ouche Bardet
ou Gardet

La Presse Maillard
La Hanne Maillard
La Moncontorie
La Champ. Garne

Les Hannes des Cabossières

Les Champs - Garnier

La Bitonnerie
Les Petites Hannes

Le Bas Landreau

Le Cul de la Prée

Les Morandières

chemin des Hannes

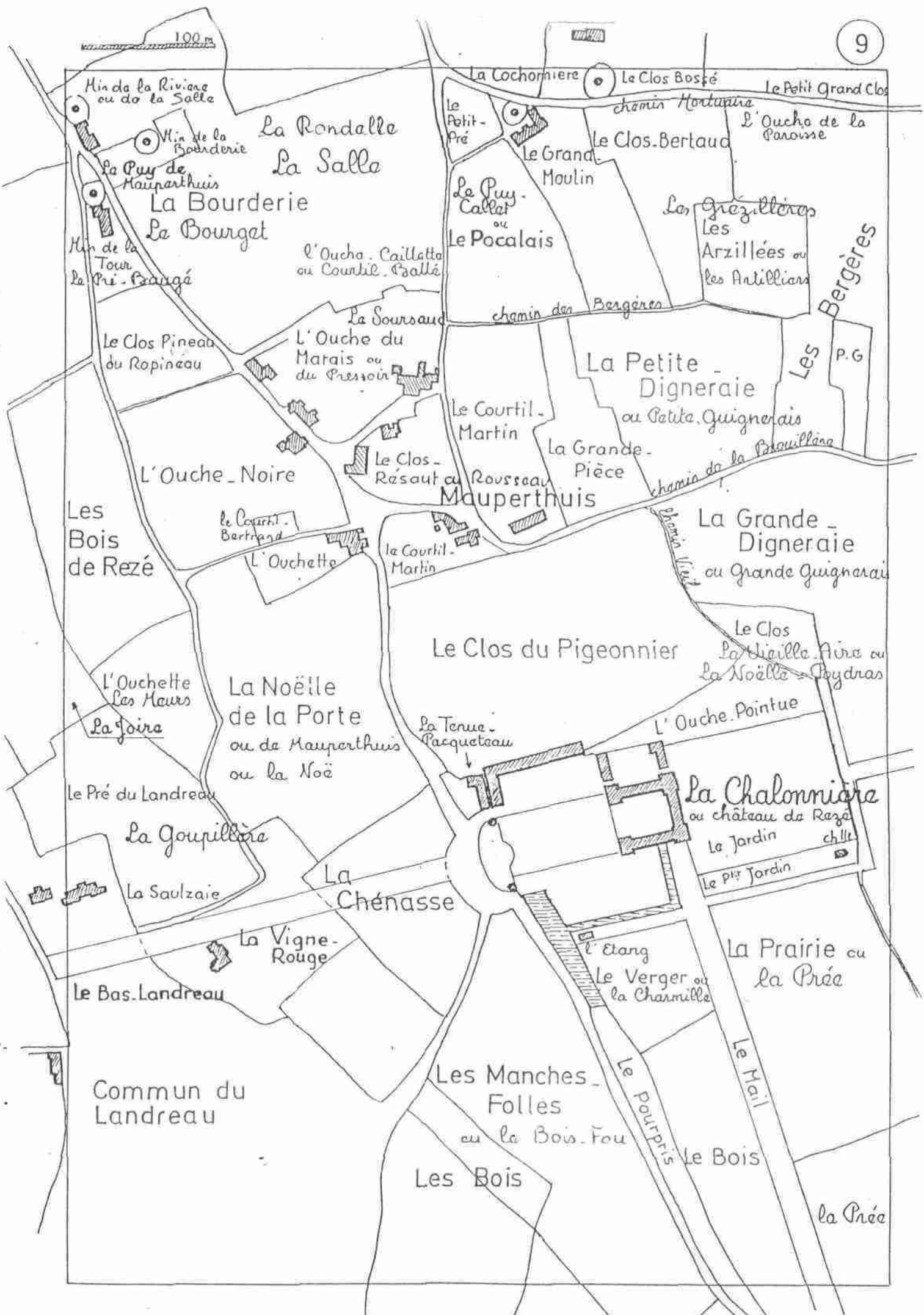
Les Vins ou
L'Ouche Enaud
Hainaut

La Garenne des Buis

Les Champs - Gorés ou Gorais

L'Ouche - Gautier

100 m



Min de la Rivière ou de la Salle

Min de la Bourderie

La Puy de Mauperthuis

La Bourderie

La Bourget

Min de la Tour

Le Pré-Frangé

Le Clos Pineau du Ropineau

L'Ouche Noire

Les Bois de Rezé

L'Ouchette

L'Ouchette Les Meurs

La Joire

Le Pré du Landreau

La Goupillière

La Saulzaie

La Vigne-Rouge

Le Bas-Landreau

Commun du Landreau

La Chénasse

Les Manches-Folles

ou le Bois-Fou

Les Bois

La Cochoinière

Le Petit-Pré

Le Grand-Moulin

Le Puy-Caillet ou Pocalais

L'Ouche-Caillette ou Courtil-Pallé

La Soursaud

L'Ouche du Marais ou du Pressoir

Le Clos-Résaut ou Rousseau

La Rondelle

La Salle

L'Ouche-Caillette ou Courtil-Pallé

La Soursaud

L'Ouche du Marais ou du Pressoir

Le Clos-Résaut ou Rousseau

Le Clos-Martin

Le Clos-Martin

Le Clos-Martin

Le Clos-Martin

Le Clos-Martin

Le Clos-Martin

Le Clos-Martin

Le Clos-Martin

Le Clos-Martin

Le Clos-Martin

Le Clos-Martin

Le Clos-Martin

Le Clos-Martin

Le Clos-Martin

Le Clos-Martin

Le Clos-Martin

Le Clos-Martin

Le Clos-Martin

Le Clos-Martin

Le Clos-Martin

Le Clos-Martin

Le Clos-Martin

Le Clos-Martin

Le Clos-Martin

Le Clos-Martin

Le Clos-Bosté

Le Clos-Bertaud

Le Clos-Bertaud

Le Clos-Bertaud

Le Clos-Bertaud

Le Clos-Bertaud

Le Clos-Bertaud

Le Clos-Bertaud

Le Clos-Bertaud

Le Clos-Bertaud

Le Clos-Bertaud

Le Clos-Bertaud

Le Clos-Bertaud

Le Clos-Bertaud

Le Clos-Bertaud

Le Clos-Bertaud

Le Clos-Bertaud

Le Clos-Bertaud

Le Clos-Bertaud

Le Clos-Bertaud

Le Clos-Bertaud

Le Clos-Bertaud

Le Clos-Bertaud

Le Clos-Bertaud

Le Clos-Bertaud

Le Clos-Bertaud

Le Clos-Bertaud

Le Clos-Bertaud

Le Clos-Bertaud

Le Clos-Bertaud

Le Clos-Bertaud

Le Petit-Grand-Clos

L'Ouche de la Paroisse

Les Grezillères

Les Arzillées ou les Antilliers

Les Bergères

Les Bergères

Les Bergères

Les Bergères

Les Bergères

Les Bergères

Les Bergères

Les Bergères

Les Bergères

Les Bergères

Les Bergères

Les Bergères

Les Bergères

Les Bergères

Les Bergères

Les Bergères

Les Bergères

Les Bergères

Les Bergères

Les Bergères

Les Bergères

Les Bergères

Les Bergères

Les Bergères

Les Bergères

Les Bergères

Les Bergères

La Petite-Digeraie

ou Petite-Quignerais

La Grande-Pièce

La Grande-Digeraie

ou Grande-Quignerais

Le Clos du Pigeonnier

Le Clos du Pigeonnier

Le Clos du Pigeonnier

Le Clos du Pigeonnier

Le Clos du Pigeonnier

Le Clos du Pigeonnier

Le Clos du Pigeonnier

Le Clos du Pigeonnier

Le Clos du Pigeonnier

Le Clos du Pigeonnier

Le Clos du Pigeonnier

Le Clos du Pigeonnier

Le Clos du Pigeonnier

Le Clos du Pigeonnier

Le Clos du Pigeonnier

Le Clos du Pigeonnier

Le Clos du Pigeonnier

Le Clos du Pigeonnier

Le Clos du Pigeonnier

Le Clos du Pigeonnier

Le Clos du Pigeonnier

Le Clos du Pigeonnier

Le Clos du Pigeonnier

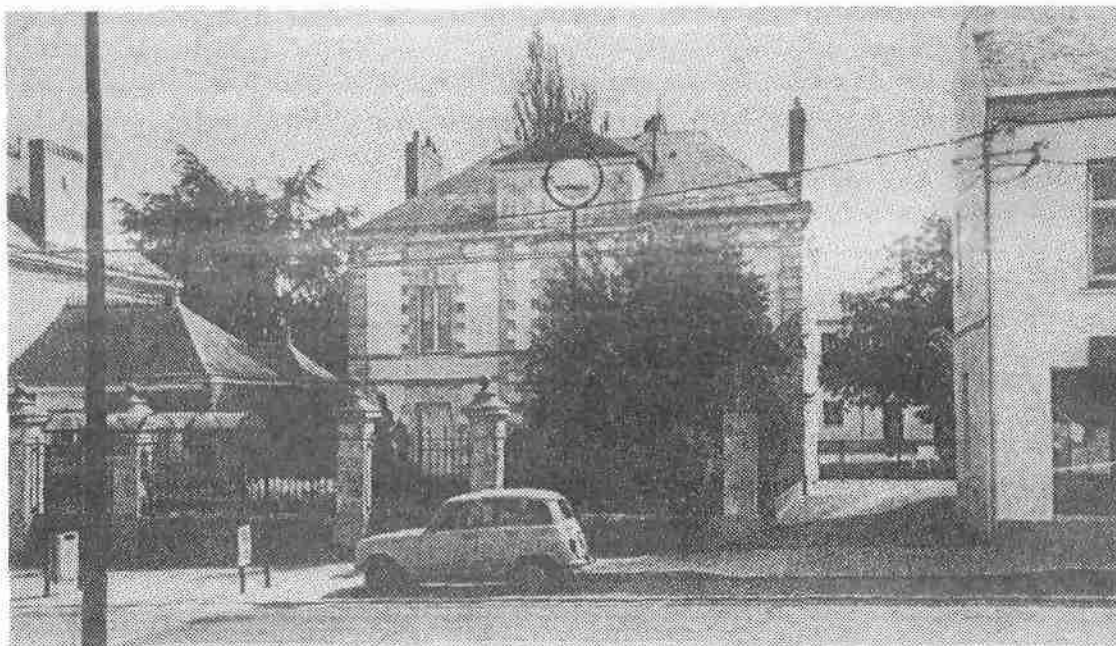
Le Clos du Pigeonnier

Le Clos du Pigeonnier

Le Clos du Pigeonnier

Le Clos du Pigeonnier

L'école des garçons de Pont-Rousseau de 1885 à 1914



1 - Rue Jean Jaurès, la "Maison d'Ecole" ; à l'arrière-plan les classes

A l'occasion d'un Projet d'Action Educative intitulé : "Votre collège a une histoire", un groupe de 9 élèves de la classe de 5D du Collège Pont-Rousseau a travaillé pendant l'année sur la fondation et les premiers développements de l'Ecole Publique des Garçons de la rue J. Jaurès dont l'espace et les bâtiments font aujourd'hui partie du Collège Pont-Rousseau (. 3).

Ces recherches ont été menées en étroite collaboration avec le service des Archives Municipales. D'autres gisements de sources ont été mis à contribution : les Archives Départementales, la Médiathèque de Nantes, les ouvrages de Michel Kervarec, de Dominique Avril, et la collection de cartes postales de Michel Thiéré. Ces travaux de recherche puis de composition ont débouché

sur une exposition qui s'est tenue au Collège Pont-Rousseau du 8 juin au 5 juillet 1994.

En voici, pour l'essentiel, la teneur.

I - POURQUOI CONSTRUIRE UNE NOUVELLE ECOLE ?

- La pénurie de locaux : vers 1880, la population de Pont-Rousseau représente 60% de la population rezéenne, et les locaux des écoles communales de la "section", tant des garçons que des filles, sont saturés.

- L'augmentation de la "demande scolaire" : les lois Ferry de 1881 et 1882 font augmenter rapidement le nombre d'élèves puisque l'école est désormais gratuite et obligatoire.

- Des raisons politiques : la concurrence avec les écoles privées congréganistes (2 à Pont-Rousseau) est vive et se situe dans un contexte politique de rivalité entre républicains "opportunistes" et "radicaux". Ernest Sauvestre, candidat malheureux aux élections municipales de mai 1884, avait été soutenu par un comité dont le programme était clair : *"...Article 8 : le comité électoral républicain désire que les candidats s'engagent à activer la construction de la nouvelle école de garçons et à améliorer celle qui doit servir pour l'école des filles à Pont-Rousseau..."*.

II - DU PROJET A L'ACQUISITION DES TERRAINS

La municipalité dirigée par Raphaël Lancelot avait sans doute projeté de longue date la construction de cette nouvelle école puisque, dès juillet 1881, avant toute approbation du Conseil Municipal et du Préfet, elle obtient une promesse de vente, pour six mois et reconductible, d'un terrain de 3 916m² situé dans "les Milsandières", appartenant à Joseph Bonnet de Machecoul, auparavant boulanger aux Trois Moulins. Le locataire, Jules Lizé, "pépiniériste", est invité à déguerpir *"dans un délai d'un mois et à n'importe quelle époque de l'année"*, si la transaction aboutit.

Le 12 février 1882, le Conseil Municipal examine officiellement le plan du terrain et le transmet à "l'autorité supérieure". Enfin, le 24 mai, le Conseil Municipal vote l'achat du "terrain Bonnet", après avoir négocié avec Monsieur Audebert un échange partiel de terrain, préconisé par le Préfet, afin

que la nouvelle école s'ouvre directement sur la "Route Nationale".

III - LE FINANCEMENT ET LA CONSTRUCTION (doc. 1 et 2)

Lors de la séance du 12 novembre 1882, l'ensemble du projet de construction (plans, devis, cahier des charges) est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Transmis au Préfet puis au Ministère de l'Instruction Publique, le dossier suit le dédale des différents bureaux et services pendant un an et demi. Il réapparaît brutalement en mai 1884, quand le Ministère refuse de verser à la commune un secours correspondant aux 2/3 de la dépense totale : ce secours n'excédera pas 1/3.. La municipalité décide alors *"d'opérer des réductions dans les travaux"* (11% du devis initial) et de voter une imposition extraordinaire de 5 centimes pendant trente ans. Le coût total s'élèvera à 67 769F, dont 9 185F pour l'achat du terrain.

Le maître d'œuvre est l'architecte A. Bassy, qui construira dix ans plus tard l'ancienne mairie, l'hôtel Grignon-Dumoulin. Le chantier s'ouvre en octobre 1884 et dure à peu près un an. Les travaux sont divisés en huit lots, tous adjugés à des entrepreneurs nantais, sauf la couverture dont est chargé un certain Gapit de Pont-Rousseau.

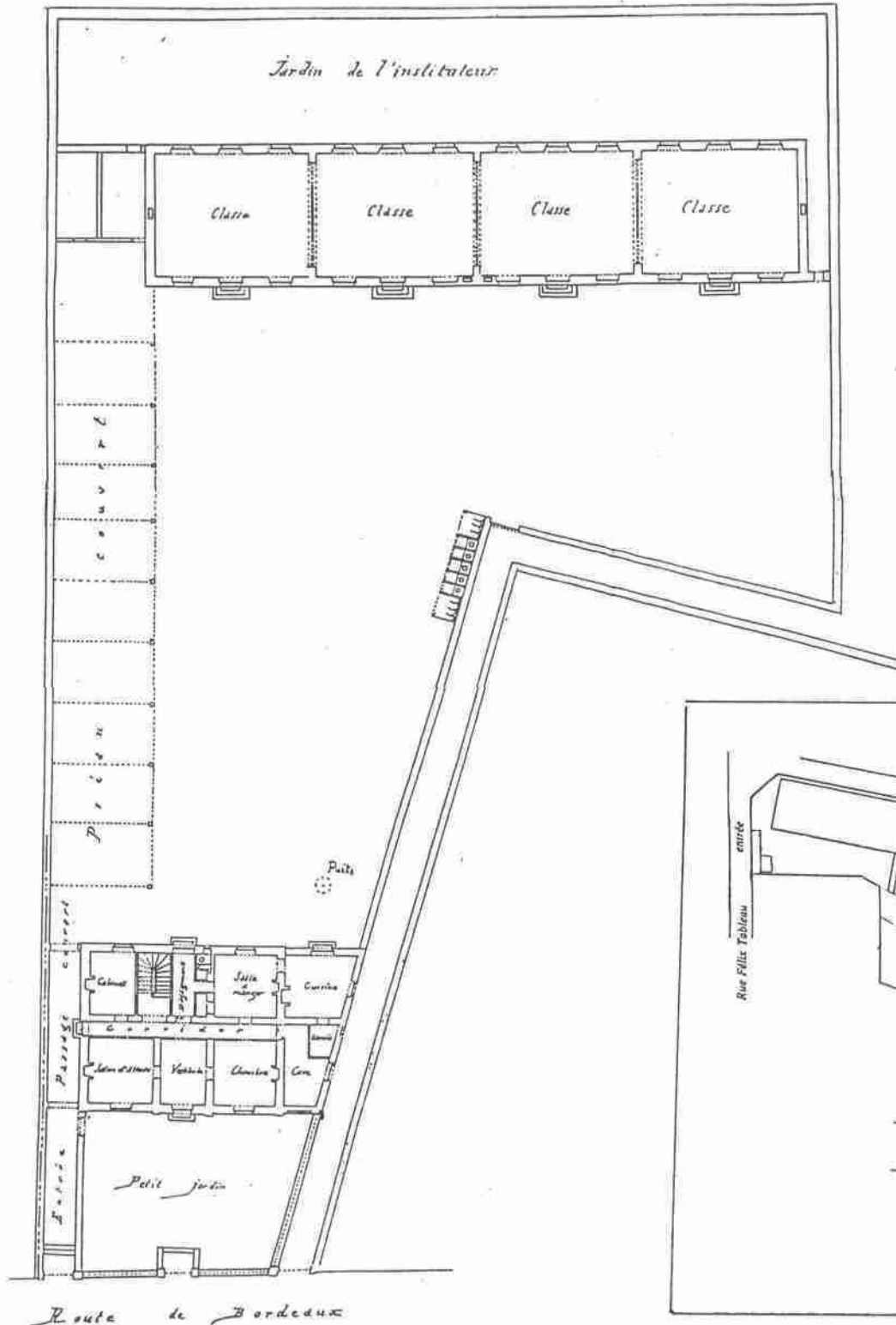
IV - L'OUVERTURE ET L'INAUGURATION

L'école, à peine achevée, est ouverte à la rentrée d'octobre 1885 ; elle compte un

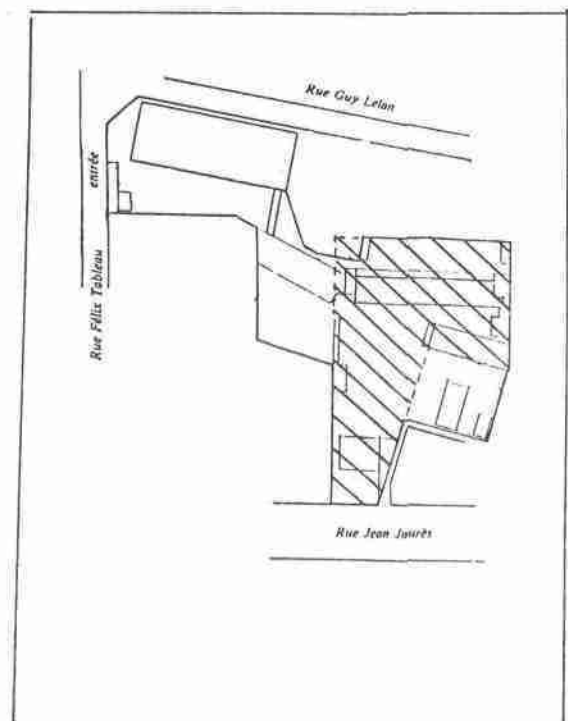
instituteur-directeur, Monsieur Guillet, deux maîtres-adjoints et 120 à 130 élèves.

l'occasion d'une fête républicaine d'une certaine importance et d'un pittoresque certain (doc. 4)...

Son inauguration aura lieu le dimanche 13 décembre 1885, et sera



2 - Le plan de 1885



3 - L'école de 1885 dans le collège actuel

4 - Le récit de l'inauguration dans
le "Phare de la Loire" du 15 décembre 1885.



**Inauguration de l'Ecole communale
laïque de Pont-Rousseau.**

La nouvelle Ecole de garçons, qui vient compléter la série des bâtiments élevés par la commune de Rezé pour l'éducation laïque de ses enfants, a été inaugurée hier en grande solennité. Toutes les circonstances ont concouru à l'éclat de cette cérémonie : la fête consistant en un concours de musique et de tir et due à l'initiative des habitants de la commune, un temps splendide pour le mois de décembre, et enfin la présence de M. le Préfet de la Loire-Inférieure, qui, pour la première fois depuis son arrivée, se présentait officiellement à ses administrés.

Dès le matin un mouvement inusité se dessinait sur la vaste voie qui traverse la commune de l'une à l'autre de ses extrémités, et que les organisateurs de la fête avaient bordée d'une haie d'oriflammes aux couleurs nationales.

Vers 9 heures 1/2, M. le maire, ses adjoints, le Conseil municipal, les fonctionnaires de la commune étaient à leur poste, et recevaient tout d'abord leur conseiller général, M. Van Iseghem, le conseiller d'arrondissement, les délégués cantonaux, l'architecte à qui l'on doit les plans et l'exécution de l'Ecole ; quelques instants après, à l'heure dite, M. le Préfet arrivait enfin, accompagné du secrétaire général M. Goulley, et de M. l'inspecteur d'Académie.

M. Raphaël Lancelot, maire de Rezé, lui a successivement présenté ses adjoints, son conseil, les fonctionnaires de la commune, et dès le début, l'on a pu constater que cette réception, bien que faite avec toute la solennité officielle voulue, présentait un caractère tout à fait cordial.

De la maison destinée à l'instituteur, où se faisait cette réception, le cortège s'est dirigé vers les nouvelles classes, où se trouvaient déjà réunis les enfants de l'école et leurs parents.

Les quatre classes qui la composent, séparées par des cloisons mobiles, et qui peuvent au besoin ne former qu'une vaste salle, ont été successivement parcourues, et cette inspection a eu

pour conséquence des félicitations légitimes adressées à M. Bassy, l'architecte. Puis tout le cortège a pris place sur l'estrade, ornée aux couleurs nationales, faisant face aux élèves et aux parents, comme à une distribution de prix.

M. le maire de Rezé a ouvert la séance en remerciant M. le Préfet d'avoir bien voulu accepter la présidence de cette cérémonie. Il lui a exprimé combien la commune était fière de couronner par ce dernier monument les sacrifices qu'elle avait tenus à cœur de s'imposer pour l'éducation de ses enfants. Il s'est adressé ensuite aux enfants et leur a manifesté son espoir de voir cette nouvelle école être pour eux le théâtre de succès, dus à un travail assidu, et que les parents d'abord et la commune ensuite seraient fiers de constater.

M. le Préfet a répondu par un discours dont voici à peu près les termes :

Après avoir remercié et félicité vivement le maire de Rezé, les membres du conseil municipal, le conseiller général du canton et tous ceux qui ont contribué à la création et à la construction de l'école, le préfet fait ressortir toute l'importance qui s'attache dans une République démocratique à la prompt organisation de l'instruction primaire. Il appartenait à la troisième République d'appliquer largement les grands principes et les aspirations de l'Assemblée nationale de 1789, de la Convention et de la République de 1848. Cette organisation n'a et ne peut avoir aucun caractère oppressif ; elle respecte les droits de la famille dans les limites de la justice, mais maintient et fait aussi respecter ceux de l'Etat.

M. le Préfet insiste sur les avantages et la portée de l'enseignement moral et civique, qui doit laisser d'ailleurs aux parents une entière liberté religieuse.

Rezé vient de donner un précieux et excellent exemple ; et ce qu'il a de remarquable dans la fête qui accompagne l'inauguration de l'école, c'est qu'à côté de l'action généreuse de l'Etat, des efforts si louables de la commune, la libre initiative des citoyens, ce grand et nécessaire ressort de toute démocratie a organisé spontanément un concours musical et des réjouissances dont le produit est consacré à la création d'une bibliothèque populaire. Le préfet adresse ses remerciements aux organisateurs de cette fête, à M. Fiollin, conseiller d'arrondissement et à ceux qui lui ont prêté un si noble concours. Il est heureux de trouver à son arrivée dans le département un exemple aussi éloquent des

sentiments qui animent la population de la Loire-Inférieure.

Une manifestation aussi éclatante réchauffe les cœurs et éveille toutes les espérances. C'est ainsi que s'affirmera et s'étendra dans la Loire-Inférieure la confiance des populations dans l'avenir de la République.

M. Guillet, instituteur, a alors présenté au préfet un des élèves de sa grande classe, accompagné de deux des plus petits, portant chacun un bouquet. Le jeune orateur a lu un petit discours des mieux tournés, indiquant que ses camarades comprenaient fort bien, par la solennité de la fête et la présence des premières autorités du département, l'importance qu'on attachait à tout ce qui pouvait contribuer à leur instruction, et prenant l'engagement au nom de tous de justifier cette sollicitude par leur bonne conduite et leur travail. Ses petits compagnons ont alors présenté chacun leur bouquet à M. le préfet et à M. l'inspecteur d'académie qui les ont embrassés.

M. l'inspecteur d'académie s'est alors levé : dans un discours clair et concis, s'adressant surtout aux enfants et à leurs parents, il leur a fait ressortir les soins que l'on apportait sur tous les points de la France, ce dont ils avaient la preuve dans la commune, à s'occuper non seulement du développement de l'intelligence, mais encore de toutes les conditions hygiéniques pouvant développer en même temps leur corps. En paraphrasant le précepte ancien "*mens sana in corpore sano*", il leur a montré combien cette double voie devait être suivie pour préparer à l'avenir des générations fortes, prouvant aussi que le chiffre des sacrifices pécuniaires faits pour y arriver, loin de mériter les critiques des partisans d'une économie aveugle, ne saurait être jamais assez grand, et devait trouver sa compensation dans le résultat qu'il préparait.

Il a terminé son allocution en annonçant que sur la demande de M. le préfet, il accordait un jour de congé aux deux écoles de garçons et aux deux écoles de filles de la commune, offrant ainsi aux enfants la plus belle péroraison d'un discours scolaire.

La cérémonie officielle étant terminée, le cortège s'est levé et s'est dirigé sur la nouvelle maison de l'instituteur où une collation l'attendait.

Un des conseillers municipaux a pris alors la parole pour porter un toast à la bienvenue de M. le préfet :

Monsieur le préfet,

Notre honorable maire, ses adjoints et mes collègues du Conseil Municipal m'ont délégué la parole pour porter un toast à votre bienvenue. En remplissant ce mandat, je suis fier de constater que la commune de Rezé, grâce à l'inauguration de notre nouveau bâtiment scolaire, est aujourd'hui favorisée de votre première visite officielle dans le département.

A vrai dire, elle le méritait quelque peu : car, par son importance, et par le chiffre de sa population, elle occupe le premier rang parmi les communes de la Loire-Inférieure, en exceptant toutefois celles de Nantes, de Saint-Nazaire et de Chantenay.

Nous serions heureux si, tenant compte de cette circonstance fortuite vous vouliez bien, en don de joyeux avènement, la considérer comme votre fille d'adoption. Non pas que nous ayons jamais l'intention de solliciter de vous aucun passe-droit, ni même aucune faveur qui puisse vous faire taxer de partialité à notre égard. Loin de nous une semblable pensée. Seulement nos souhaits seraient exaucés, si dans certaines affaires qui pourraient dépendre soit de votre bon vouloir personnel, soit de l'activité de vos bureaux, soit de votre influence auprès du gouvernement, vous vouliez nous traiter en enfants gâtés. En un mot, si notre excellent maire, M. Raphaël Lancelot, pour parler en style administratif, pouvait avoir non seulement l'oreille de Monsieur le préfet de la Loire-Inférieure, mais encore au besoin celle de Monsieur Glaize.

Pour votre première tournée parmi vos administrés, vous trouverez peut-être qu'ils sont bien hardis, disons le mot, bien gourmands. Néanmoins, j'ai l'audace de maintenir ma requête, et j'ai le pressentiment qu'elle trouvera grâce devant vous.

C'est dans cet espoir, Monsieur le préfet, qu'au nom de toutes les personnes présentes, j'ai l'honneur de boire à votre bienvenue dans le département, et surtout à votre bienvenue sur le territoire de la commune de Rezé.

M. le préfet a répondu à ce speech plein d'humour en s'engageant à ne pas oublier cette commune de Rezé qui lui fait un accueil si gracieux au moment même de son arrivée dans notre département.

Cette fête, si pleine de gaieté et de cordialité, laissera un excellent souvenir à tous ceux qui y ont assisté. On a particulièrement remarqué

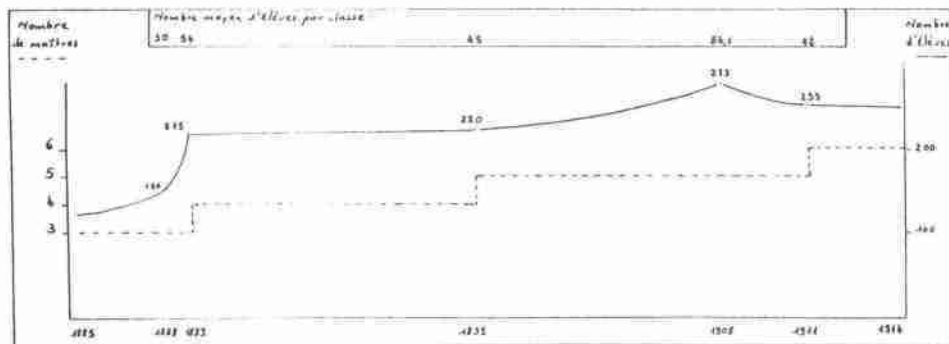
l'amabilité et les manières simples et sans morgue de notre nouveau préfet.

Quant aux concours de musique et de tir, la place nous manque pour en rendre compte, mais nous pouvons dire dès à présent qu'ils ont été des plus brillants.

V - UN DEVELOPPEMENT REGULIER

Le document 5 montre les augmentations "parallèles" des nombres d'élèves et d'instituteurs entre 1885 et 1914. Trois anomalies méritent quelques explications : en 1888, la brutale augmentation du nombre d'élèves est due à la

fermeture de l'école congréganiste ; en 1899, c'est la création d'un Cours Supérieur pour les élèves qui ont obtenu le certificat d'études qui explique le cinquième poste d'instituteur ; la chute d'effectif après 1908 provient du transfert d'une partie des garçons de la "classe enfantine" à l'école des filles pour retarder la création du sixième poste, qui interviendra en 1911. Enfin, d'après de nombreux documents, cette école, "vaste et moderne", dispose d'une parade à la surcharge des classes : les cloisons mobiles (doc. 2) !



5 - Evolution 1885 - 1914



6 - A proximité de l'école vers 1900 (coll. M. Thiéré)

Patrick AMELINE

INFORMATIONS

Suite à l'appel du président dans son éditorial, voici les coordonnées de P. Rouaud et M. Kervarec, respectivement secrétaire et président de l'association :

- Pierre ROUAUD 12 rue du Bois Chabot 44340-Bouguenais, ☎ 40.32.08.77
- Michel KERVAREC 95 rue de la Galarnière 44400-Rezé, ☎ 40.75.47.60

Notre participation à la Foire de Rezé les 24, 25 et 26 septembre 1994

Les conditions météorologiques n'ont sans doute pas permis de battre des records d'affluence. Néanmoins, nous avons reçu à notre stand plusieurs dizaines de visiteurs. La fréquentation a été inégale et les visites les plus nombreuses se sont produites :

- le samedi 24 septembre matin
- le dimanche 25 septembre après-midi
- le lundi 26 septembre après-midi.

Le bilan chiffré peut s'établir comme suit :

- 26 publications vendues, parmi lesquelles il convient de noter le succès de l'"Histoire de Trentemoult", vendue à 11 exemplaires.

- 8 cotisations (renouvellements ou nouvelles adhésions) ; une dizaine de nos adhérents ont participé aux permanences (établies par demi-journées).

Sur le plan financier, les produits n'ont pas équilibré les dépenses de tenue du stand, mais l'essentiel pour notre association est de faire connaître au plus grand nombre l'Histoire de notre ville ; notre présence à la Foire de Rezé y contribue.

Gilbert AZAIS

Pour recevoir gratuitement les bulletins "l'Ami de Rezé", adhérez à l'"association des Amis de Rezé", CCP 4323.74 F Nantes

Cotisations pour l'année 1995 : 50 F et 20 F pour les scolaires.

Ces bulletins ainsi que les livres sur l'Histoire de Rezé déjà publiés sont en vente au siège de l'Association :

Archives de Rezé
Hôtel Grignon Dumoulin
44403 REZE CEDEX

Mise en page : L. et P. BIRON

Reprographie : OMI

